Charte Paysagère du Pays de Gâtine

2012-2014

ARCHITECTURE & PAYSAGES
URBANhymns

Eau - Mega
Conseil en Environnement

Géo RM

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

LE MOT DU PRESIDENT

Introduction de la Charte:

LES PARTENAIRES

de la Charte Paysagère du Pays de Gâtine :

Un document de référence cohérent et structurant

La Charte Paysagère du Pays de Gâtine a pour but de rédiger des principes et des prescriptions qui concernent le paysage et les projets d'urbanisme. Ainsi, chaque Plan Local d'Urbanisme et projet d'aménagement de bourg ou de quartier, de zones d'activité, les projets de mise en valeur touristique et ceux touchant aux activités agricoles devront la prendre en compte.

La charte a un statut de « document de référence ». Les principaux constats et enjeux sont d'ores et déjà intégrés dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Gâtine au travers de prescriptions et de recommandations qui découlent de cette charte.

Précisons que la charte paysagère du Pays de Gâtine se voit prolongée dans sa portée pédagogique par l'outil SIG Din-Map. Il s'agit d'une interface en ligne permettant à tout un chacun d'accéder à une base d'informations et de connaissance relative au bocage .

Une procédure de partenariat et d'échanges :

Tout au long de l'étude (2011 à 2014), le Syndicat Mixte du Pays de Gâtine a établi et maintenu, lors des différents ateliers et réunions de restitutions, un espace d'informations et d'échanges avec de nombreuses structures partenaires.

Les partenaires :

La Direction Départementale des Territoires de s Deux-Sèvres – DDT
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes – DREAL
Le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Charente – CAUE
Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels Poitou-Charentes
Les 82 communes situées dans le périmètre du SCoT
Le Comité Départemental du Tourisme
Deux-Sèvres Nature
les 5 Communautés de Communes
Les membres de la commission environnement urbanisme du Pays de Gâtine
Les membres de la commission agriculture environnement du Conseil de développement du Pays de Gâtine
les membres du Comité de programmation Groupe d'Action Locale du Leader Pays de Gâtine,
le Conseil Général des Deux Sèvres,
le Conseil Régional de Poitou-Charentes,
les Chambres consulaires (Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie),
le Centre Régional de la Propriété Forestière,
le Syndicat de la Vallée du Thouet
le SIEDS
le Centre permanent d'Initiative à l'environnement
Deux Sèvres Nature environnement,
l'association Prom'haies,
l'association Bocage Pays Branché
l'Union du Tourisme en Gâtine
l'ensemble des personnes rencontrées sera listé dans un document annexe (noms, qualités, coordonnées).

… ainsi que tous les élus du Comité syndical.

LES ATELIERS

de la Charte Paysagère du Pays de Gâtine :

Plusieurs temps de travail ont été organisé avec les partenaires et les élus sous forme d'ateliers thématiques :

Ateliers thématiques du :

Ateliers thématiques du :

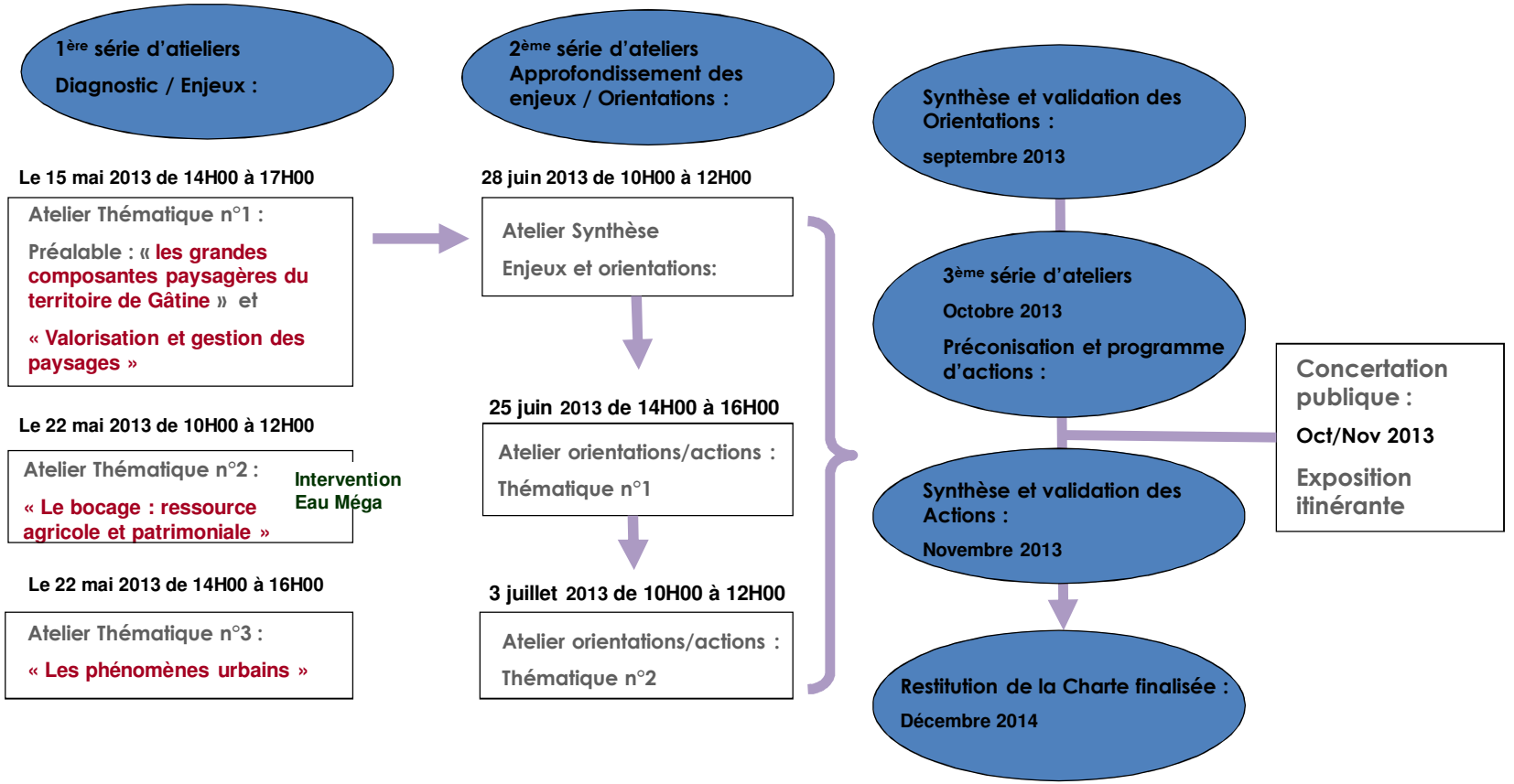

INTERLOCUTEURS *(Les partenaires publics) :*

La Direction Départementale des Territoire des Deux-Sèvres

Un service déconcentré de l'Etat créé le 1er janvier 2010, placée sous l'autorité du préfet de département.

- Ses domaines de compétence :
- Promouvoir le développement durable
- Prévenir des risques naturels
- Mettre en œuvre des politiques d'aménagements du territoire
- Mettre en œuvre les politiques de la mer (pour les DDTM)
- Délivrer des permis de construire

http//www.deux-sevres.gouv.fr

Le S.T.A.P. 79 : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

- Promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant.
- Émettre des avis sur les projets dans le cadre des lois et réglementations en vigueur, assurer la mise en œuvre de l'aide architecturale, partenaire privilégié afin de conseiller les maîtres d'ouvrages, prendre part à la définition des orientations et à l'élaboration des documents d'urbanisme, participer à l'application des législations concernant les sites, secteurs sauvegardés, AVAP publicités et enseignes »

http://www.sdap-poitoucharentes.culture.gouv.fr/accueil/index.php#contact

La D.R.E.A.L. Poitou Charentes : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

- Interlocuteur pour les questions relatives à l'environnement et aux paysages, encadre les procédures d'évaluation environnementale et des études d'incidences des projets, (intégration de l'environnement, air énergie et climat, transports et déplacements, risques technologiques et naturels, aménagement, logement, construction, développement durable.

http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/

La D.R.A.C. : Direction Régionale des Affaires Culturelles Poitou-Charentes, service de la Conservation des Monuments Historiques :

- Conduire la politique culturelle de l'État dans la région, notamment dans les domaines de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes
- Appliquer la règlementation, mettre en œuvre le contrôle scientifique et technique en liaison avec les autres services compétents. Assurer la conduite des actions de l'État en matière d'archéologie préventive.

http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Poitou-Charentes

Le C.A.U.E. 79 : Conseil Architecture Urbanisme et Environnement

- Conseil aux collectivités territoriales et aux particuliers pour assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne intégration paysagère
- Information, sensibilisation, formation

http://www.caue79.fr/

Le CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou Charentes

• L'association a pour objet la sauvegarde, la protection, la mise en valeur et l'étude des sites, milieux et paysages naturels de la région Poitou-Charentes qui représentent un intérêt écologique, floristique, faunistique, biologique, géologique et paysager remarquable et de tous sites à valeur écologique potentielle.

http://www.cren-poitou-charentes.org

La Chambre d'Agriculture de s Deux-Sèvres

- Une assemblée d'élus qui représente le monde agricole et rural
- Les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics (article L.510-1 du code rural) sous la tutelle de l'Etat, administrés par des élus représentant l'activité agricole, les groupements professionnels agricoles et les propriétaires fonciers.

http://www.deux-sevres.chambagri.fr/

L'Espace Info Energie

- Les conseillers Info Energie sont présents dans les locaux du CAUE pour répondre à toutes les questions concernant, notamment, les moyens pour réaliser dans sa maison des économies d'énergie et préserver son environnement.
- Ils informent également sur les matériels fonctionnant à base d'énergies renouvelables, sur les démarches à accomplir et sur les aides financières possibles.

http://www.caue16.fr/

Prom'Haies Poitou-Charentes

- Prom'Haie agit en faveur des haies et des arbres hors forêt.
- L'association informe et fait la promotion de la haie et de l'arbre champêtre à destination d'un large public (agriculteurs, collectivités, scolaires, habitants…)
- Elle accompagne les planteurs et les gestionnaires pour des expertises techniques, des travaux de plantations, d'entretien et de restauration, les assiste dans leurs demandes de financement
- Elle apporte un appui technique à des démarches innovantes

http://www.promhaies.net/

Le CPIE Gâtine poitevine

- œuvre dans le domaine de l'éducation à l'environnement et dans l'accompagnement des territoires.

http://www. cpie79.fr

SOMMAIRE :

Introduction *(pages 7 à 11)*

Livre I

Inventaire des paysages du Pays de Gâtine

1. *Les fondements naturels du paysage* *(pages 12 à 18)*
2. *L'organisation générale des paysages* *(pages 19 à 28)*
3. *Les paysages de bocages* *(pages 29 à 51)*
4. *Les paysages de de transition entre plaines et bocages* *(pages 52 à 66)*
5. *Les paysages de plaine* *(pages 67 à 71)*

Livre II

Diagnostic thématique et enjeux

Atelier n°1 : « Valorisation et gestion des paysages »
Atelier n°2 : « Ressources agricoles et patrimoniales »
Atelier n°3 : « Les phénomènes urbains »
Atouts, menaces et enjeux

Livre III

Les actions de la Charte

Préalable
Module d'actions n°1
« Cadre de vie et tourisme, valoriser un patrimoine commun »
Module d'actions n°2 :
« Soutien aux pratiques innovantes et aux énergies renouvelables »
Module d'actions n°3 :
« Vers des projets urbains maîtrisés »

Introduction

Qu'est ce que le paysage ?

Le paysage se définit par **l'appréhension d'une portion de l'espace** par l'œil d'un observateur. La notion de paysage a été précisée au sein de la Convention Européenne du Paysage par **« une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».** Elaborée en 2000, la Convention Européenne du Paysage a été appliquée en droit français par le décret du 22 décembre 2006.

Le paysage constitue donc une thématique centrale de l'aménagement du territoire. La loi du 8 janvier 1993 dite « Paysage » donne à la dimension paysagère une véritable valeur juridique et impose celle-ci dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

L'observation du paysage fait appel au regard d'un sujet, interprétant *l'objet paysage* avec des prismes d'ordre **culturel, social, personnel,** modifiant considérablement son approche de l'espace et créant ainsi de nombreux biais défavorables à une analyse objective du paysage. En effet, le territoire résulte d'une combinaison de deux dimensions :

- ➔ Une **dimension physique, naturelle, écologique** (éléments de géographie, relief, hydrographie, formations végétales et habitats semi-naturels…) ;
- ➔ Une **dimension culturelle et humaine** (pratiques agricoles ayant façonné des terroirs locaux, dimension architecturale et morphologique des espaces bâtis…).

Ces deux dimensions seront analysées au travers du diagnostic de la présente Charte Paysagère. Il convient cependant de préciser que l'aspect subjectif de toute analyse paysagère est source de difficultés méthodologiques. Au travers du présent document, une **analyse consensuelle et objective** du territoire du Pays de Gâtine sera recherchée.

Egalement, la Charte Paysagère aura pour objectif **d'identifier des dynamiques majeures**, qu'elles soient d'origine **naturelle ou humaine**, celles-ci participant à l'évolution des paysages locaux et soulevant de **multiples enjeux** pour l'avenir du Pays de Gâtine.v

Pourquoi une Charte paysagère en Pays de Gâtine ?

La Charte Paysagère s'inscrit dans une volonté de **sensibilisation des acteurs locaux** aux grands défis de demain en matière de **préservation des paysages dont l'organisation est fondée sur les spécificités du bocage.** En effet, le territoire du Pays de Gâtine subit trop souvent l'évolution des pratiques agricoles impliquant des remaniement parcellaires parfois préjudiciable à son maillage de haie.

En outre, les extensions urbaines qu'il s'agisse de parcs d'activités ou de quartiers d'habitations tendent à se polariser à la périphérie des villes et des bourg, pouvant avoir un effet de concurrence avec les centres en perte de vitalité.

Ce processus soulève de **multiples enjeux** : préservation d'un maillage bocager identitaire, lutte contre l'étalement urbain, gestion des infrastructures, aménagement des espaces dédiés au développement des activités économiques, adaptation des équipements publics, aménagement du cadre de vie quotidien, …

Enfin, la Charte Paysagère s'inscrit dans une volonté d'apporter aux acteurs locaux **une connaissance du patrimoine paysager de la Gâtine** ainsi qu'une série de pistes d'actions en matière **d'aménagement du territoire.**

Ecologie du paysage, deux notions étroitement liées en Pays de Gâtine

Le Patrimoine Paysager constitue la base identitaire du Pays de Gâtine. La préservation de l'environnement : l'eau, les paysages, le patrimoine figurent parmi les priorités de la démarche de développement durable déclinée dans l'Agenda 21 du Pays de Gâtine.

Les nombreuses zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique, les zones d'importance pour la conservation des oiseaux, les sites Natura 2000 (bassin amont du Thouet, Vallée de l'Autize, Vallée du Magot), les zones de protection spéciale ou encore les arrêtés préfectoraux de protection de biotopes et les sites du conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes sont autant de témoins de l'importance de cette richesse naturelle et de l'intérêt que lui portent les institutions régionales, nationales ou européennes mais également les habitants du territoire.

L'écologie du paysage est une discipline récente qui a pour objectif de **comprendre les relations entre les fonctionnements écologiques du territoire et la structure et l'organisation des paysages.** Elle prend en compte explicitement les relations spatiales entre les éléments du paysage, son histoire et sa gestion actuelle en lien avec les activités humaines.

L'écologie du paysage s'intéresse également à la **perception qu'ont les sociétés humaines de leur milieu de vie**, mettant en évidence une corrélation entre un niveau de satisfaction globale et les structures paysagères.
En France, les paysages ont été **modifiés par les activités humaines** (agriculture, sylviculture, urbanisation et transports) depuis plusieurs millénaires.

Il en résulte **une mosaïque paysagère** issue des relations entre le milieu naturel et la société. Cette mosaïque est hétérogène et changeante dans le temps. Les échanges entre éléments de la mosaïque sont indispensables pour assurer les principales fonctions écologiques (reproduction, nourriture, abri...) du territoire.

L'écologie du paysage est à l'origine de la **conception actuelle de la conservation de la nature,** basée sur la **complémentarité** entre des zones protégées, des zones tampons, des corridors et les inter-espaces (matrice, paysages « ordinaires »).

Cette réflexion a été mise en œuvre au travers de la « Trame Verte et Bleue », portées par les lois du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 relatives au « Grenelle de l'Environnement ». Les documents d'urbanisme se doivent dorénavant d'intégrer cette thématique.

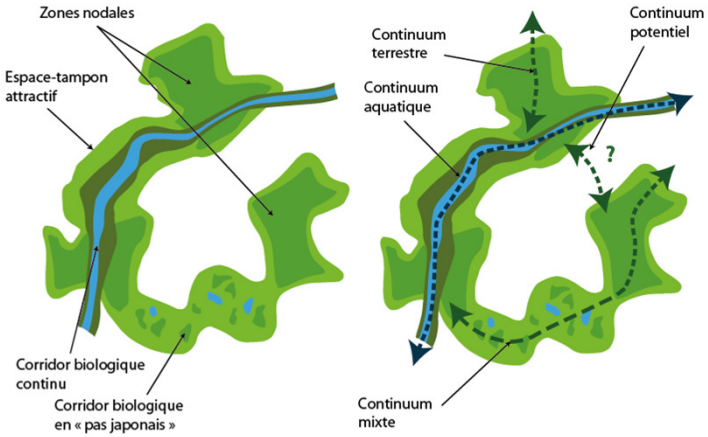

Source : URBAN HYMNS

Préambule

Le Pays de Gâtine se situe dans le département des Deux-Sèvres en région Poitou-Charentes. Comptant 82 communes et 5 communautés de communes pour plus de 80 500 habitants, le Pays de Gâtine s'étend sur 195 000 hectares, soit près d'un tiers du département des Deux-Sèvres.
Des axes routiers mettent en relation le Pays de Gâtine avec les territoires voisins et certains pôles urbains dont le plus proche et le plus influent en terme de déplacements domicile/travail est Niort.

La Gâtine poitevine est un territoire dont les qualités reposent sur sa richesse naturelle et culturelle très marquée. Conscient que ce patrimoine environnemental et culturel fait la force et l'identité du territoire, le Pays de Gâtine s'est donné comme priorité de le maintenir et de le valoriser à travers son projet de territoire.

A l'extrême sud-est du massif armoricain, la Gâtine poitevine présente toutes les caractéristiques du paysage de bocage dont les composantes principales sont représentées par un relief vallonné, un réseau de haies important, une forte densité de prairies naturelles et des vestiges granitiques que l'on retrouve ponctuellement : les chaos granitiques, appelés localement « chirons ».
La Gâtine offre un panorama vallonné de champs aux formes irrégulières, entourés de haies vives. Son morcellement bocager en fait l'une des régions les plus verdoyantes de Poitou-Charentes.

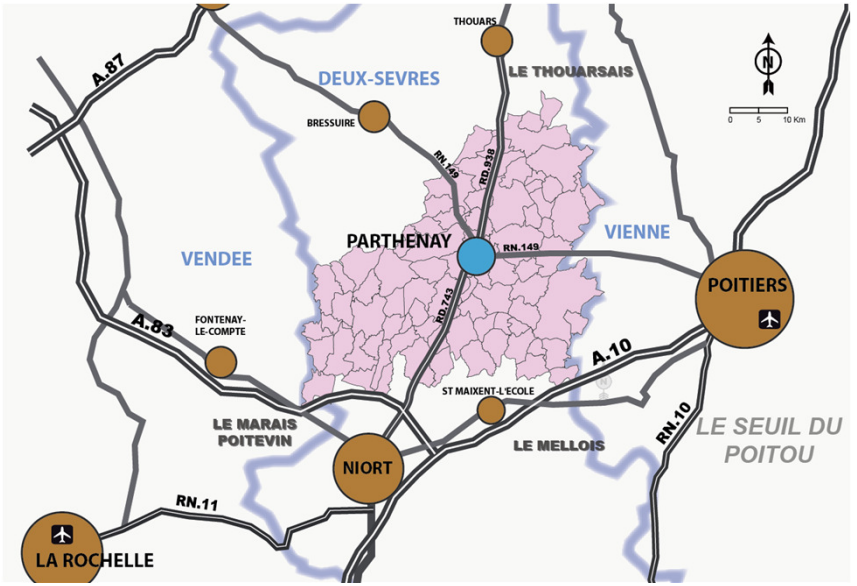

nombre de communes : 82
population municipale 2013 : 66 318
superficie : 1 600 km²
densité : 41,5 hab/km²
communes supérieures à 2 000 hab : 4

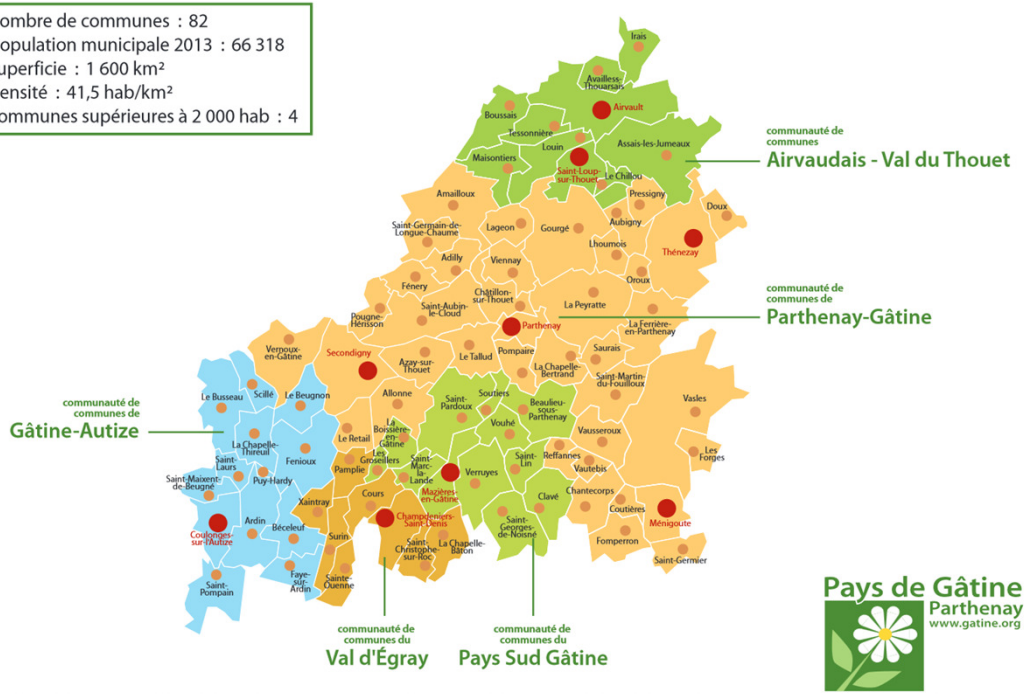

Préambule

Outre le maillage de haies cloisonnant les espaces agraires, le bocage se caractérise par une abondance de sources et un chevelu hydrographique dense. La présence de multiples cours d'eau et d'étangs liée à la nature imperméable du sol et à une forte pluviométrie (plus de 1 000 mm d'eau par an), a contribué à qualifier la Gâtine de château d'eau du Poitou.

Le paysage de bocage dont la formation dépend principalement de l'action de l'homme, est actuellement menacé. Avec la modernisation des pratiques agricoles, les difficultés rencontrées par la filière élevage et de façon localisé les effets de l'urbanisation, le paysage se transforme. Cela entraîne parfois une modification voire une disparition de ce patrimoine paysager qui représente l'image et l'identité de la Gâtine.
Au delà de l'impact évident sur la biodiversité et sur l'équilibre de l'écosystème bocager, les espaces ainsi modifiés peuvent nuire tant à la qualité du paysage qu'à celle du cadre de vie des habitants, affaiblissant également le potentiel touristique d'une partie du territoire.

Le Pays de Gâtine souhaite donc engager, dans le cadre d'une démarche partenariale avec les acteurs du territoire, une réflexion pour préserver ce patrimoine paysager à travers la réalisation d'une charte paysagère.

Localisation du territoire et le périmètre de la charte

I. Inventaire des paysages du Pays de Gâtine

1. Les fondements naturels du paysage

1. Les fondements naturels du paysage

Topographie et hydrographie

Le relief du Pays de Gâtine s'organise sur un large relèvement granitique dessinant une large diagonale obéissant à un axe Nord-Ouest , Sud-Est, et entaillé en son centre par la vallée du Thouet et ses nombreux affluents.

Des points hauts ponctue une ligne de crête qui s'étire de Vernoux-en-Gâtine rencontrant le bocage bressuirais au Nord-Ouest (241m NGF) jusque sur la commune de Mazières-en-Gâtine occupant le centre Nord du territoire (225m NGF).
Plus à l'Est de cette ligne de crête, on relève quelques points culminants remarquables tel que **le Terrier du Fouilloux**, le plus élevé (271m NGF).
Les points culminant du territoire sont occasionnellement visibles dans le paysage de bocage mais se confondent le plus souvent aux multiples ondulations qui le caractérise. **Ces points hauts sont aussi l'occasion de points de vue remarquables, des sites belvédères.**
La ville de Parthenay et ses bourgs les plus proches de Châtillon-sur-Thouet et Le Tallud se positionnent en contrebas du massif élevé, au contact de la vallée du Thouet. La ville occupe ainsi un espace de transition entre des paysages chahutés par la topographie élevé qui l'entoure et les ondulation plus adoucies en direction du Nord-Est. Le cours du Thouet rencontre ensuite la plaine du thouarsais d'Airvault à Thénezais.
Cette atténuation du relief s'opère de façon plus marqué à la rencontre des plateaux sédimentaires de la frange Sud-Ouest. Drainée par les vallée de l'Egray et de l'Autize rencontrant, la plaine de Niort s'étend de Coulonge-sur l'Autize à Champdeniers.

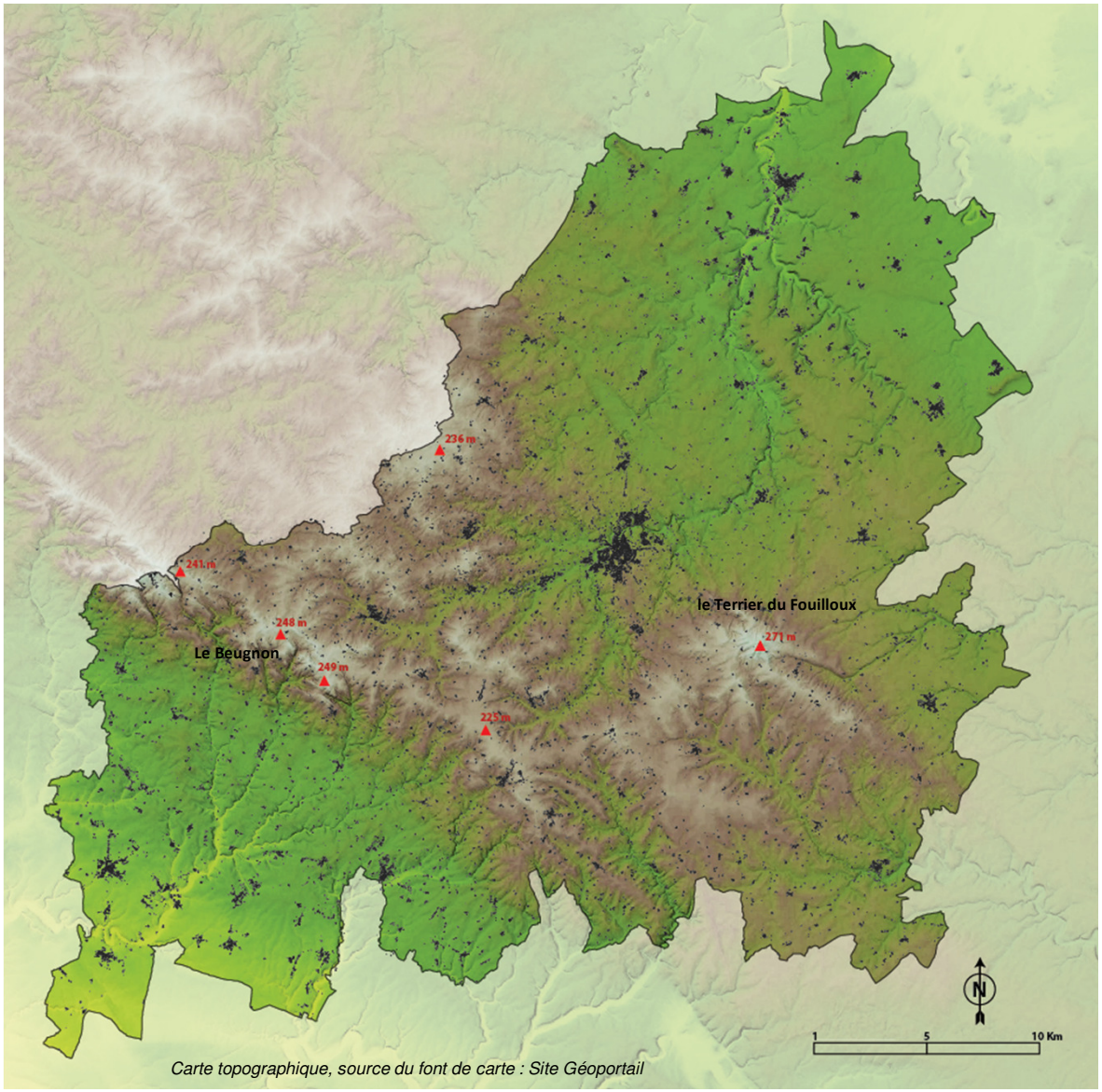

Carte topographique, source du font de carte : Site Géoportail

1. Les fondements naturels du paysage

Topographie et hydrographie

Le pays de Gâtine est drainé par de nombreuses vallées sources d'identité tel que la vallée du Thouet, la plus impliqué et la plus étiré dans le massif granitique.
Elle s'étire ainsi sur une distance de plus de 60 kilomètres, à partir du site dit **Le Beugnon** culminant à 248m, jusque sur l'extrémité Nord du territoire sur les commune de Saint-Généroux et d'Irais.

Côté Sud-Ouest, la vallée de l'Autize s'écoule sur plus de 30 kilomètres de Mazières en Gâtine à Coulonges Sur L'Autize et Saint-Pompain qui marquent l'extrémité Sud-Ouest du territoire. L'Autize et ses affluent dessinent un chevelu régulier qui érode le massif du Nord-Ouest au Sud-Est.

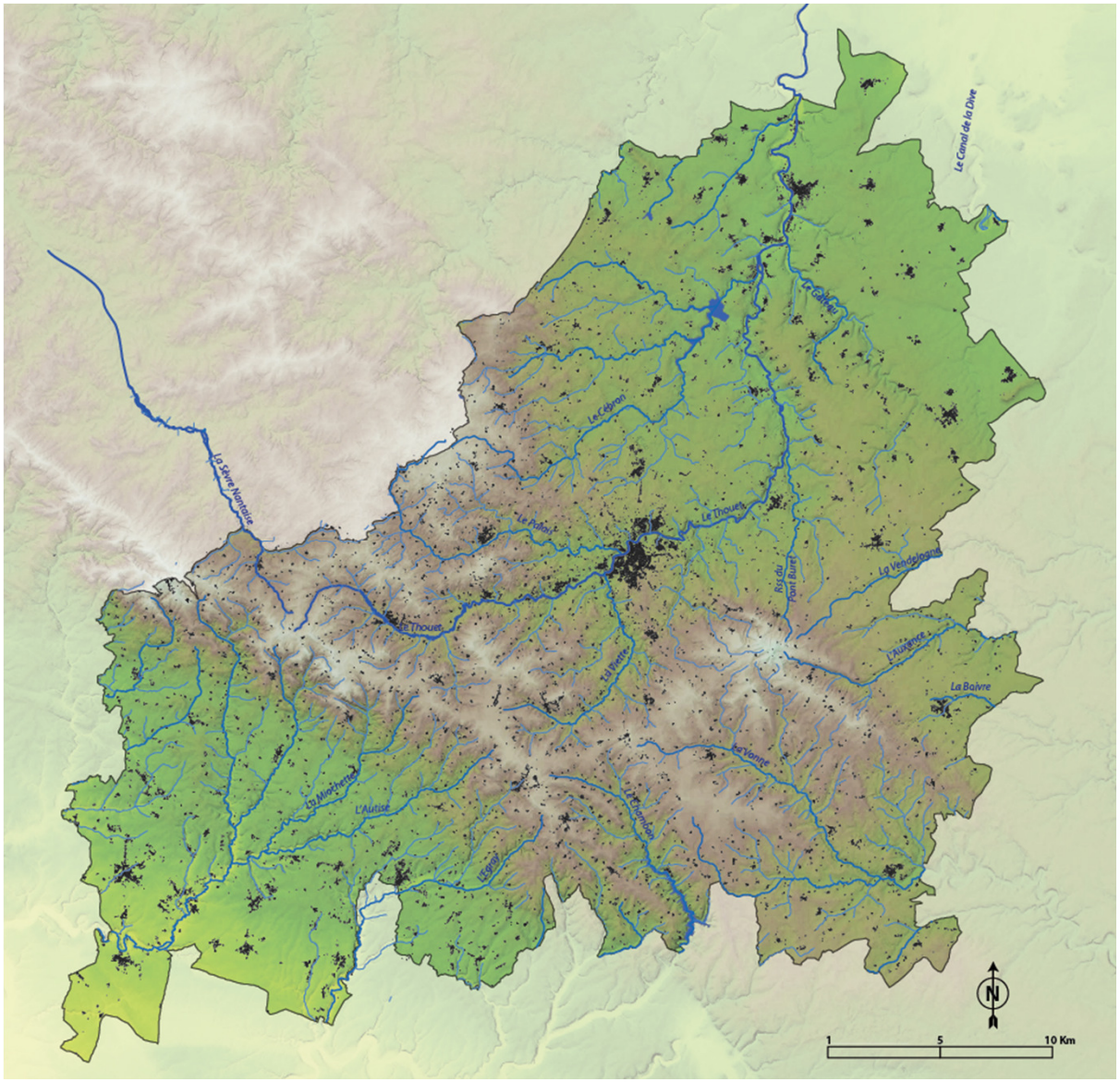

1. Les fondements naturels du paysage

Le réseau hydrographique

Le territoire de la Gâtine est caractérisé par un réseau hydrographique très dense où de nombreuses rivières trouvent leur source.

Les versants qui s'épanchent vers le Sud-Ouest déclinent suivant un mouvement régulier vers la plaine de Niort. Un dense chevelu de ruisseaux draine la tête de ce bassin versant et alimente la vallée de la Sèvre Niortaise.

La Vonne et l'Auxance rattachent la partie Sud-Est du territoire au bassin versant du Clain.

Côté Nord-Est, le socle granitique se maintien élevé de Parthenay jusqu'à Bressuire. Il est drainé sur toute sa frange Est par la vallée du Thouet qui s'écoule vers la plaine du Thouarsais et la Sèvre Nantaise présente au Nord-Est.
Les vallées présentent des élargissements dans leur traversée des terrains sédimentaires. Le socle granitique présente des cours d'eau plus modestes mais multiples.

Cette succession de vallons engendre un aspect collinaire qui n'est perceptible qu'occasionnellement du fait du mail bocager qui compartimente les vues.

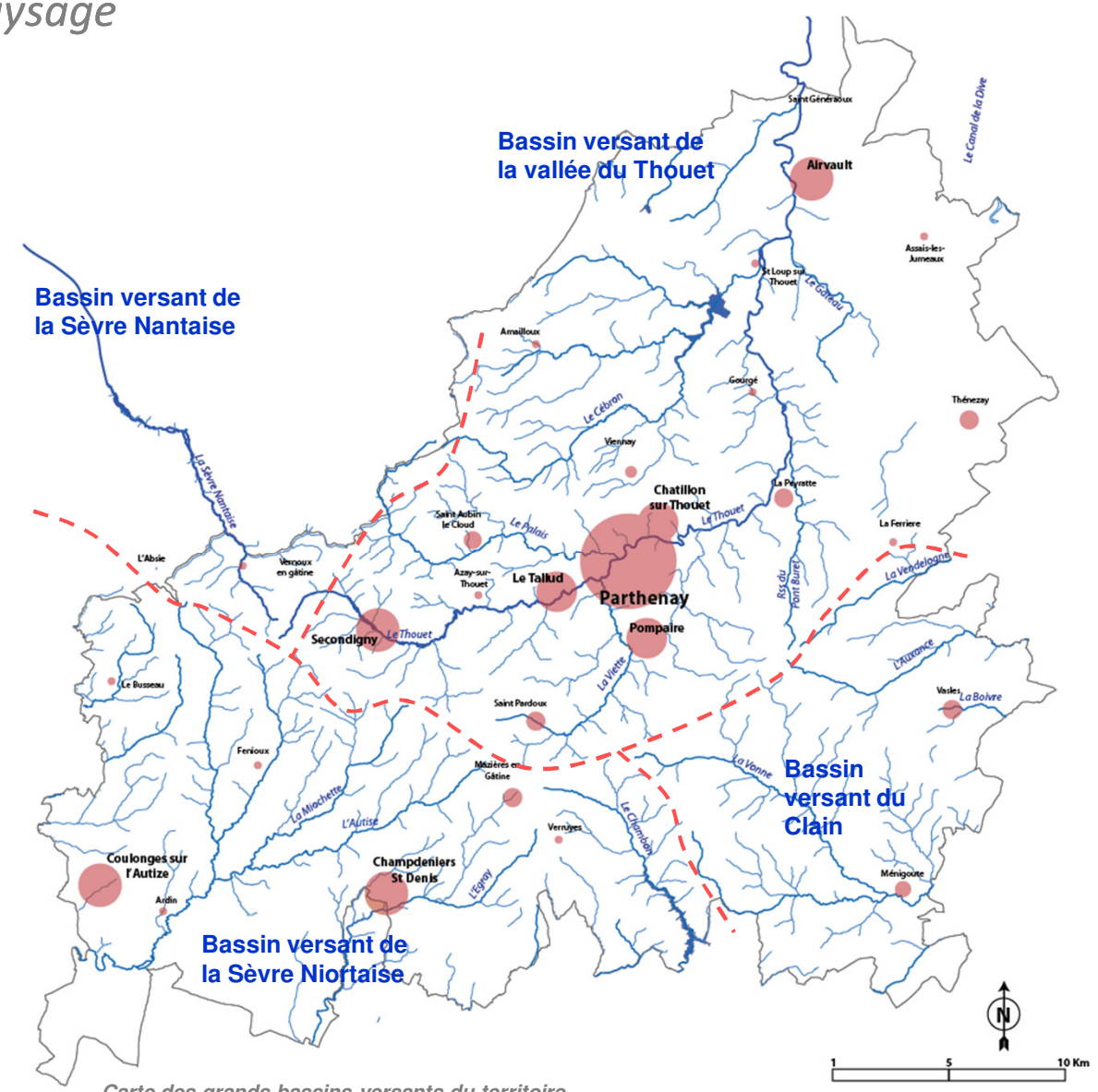

Carte des grands bassins versants du territoire

1.Les fondements naturels du paysage

Le contexte géologique

Sur les marges du massifs armoricain et surplombant le seuil du Poitou qui se déploie vers le Sud-Est, le Pays de Gâtine présente en grande partie des **paysages de bocage** recouvrant un socle granitique et de schiste (sols imperméables et froids).

Ce territoire se compose également de **paysages de plaine** sur ses franges Sud-Ouest et Nord-Est.

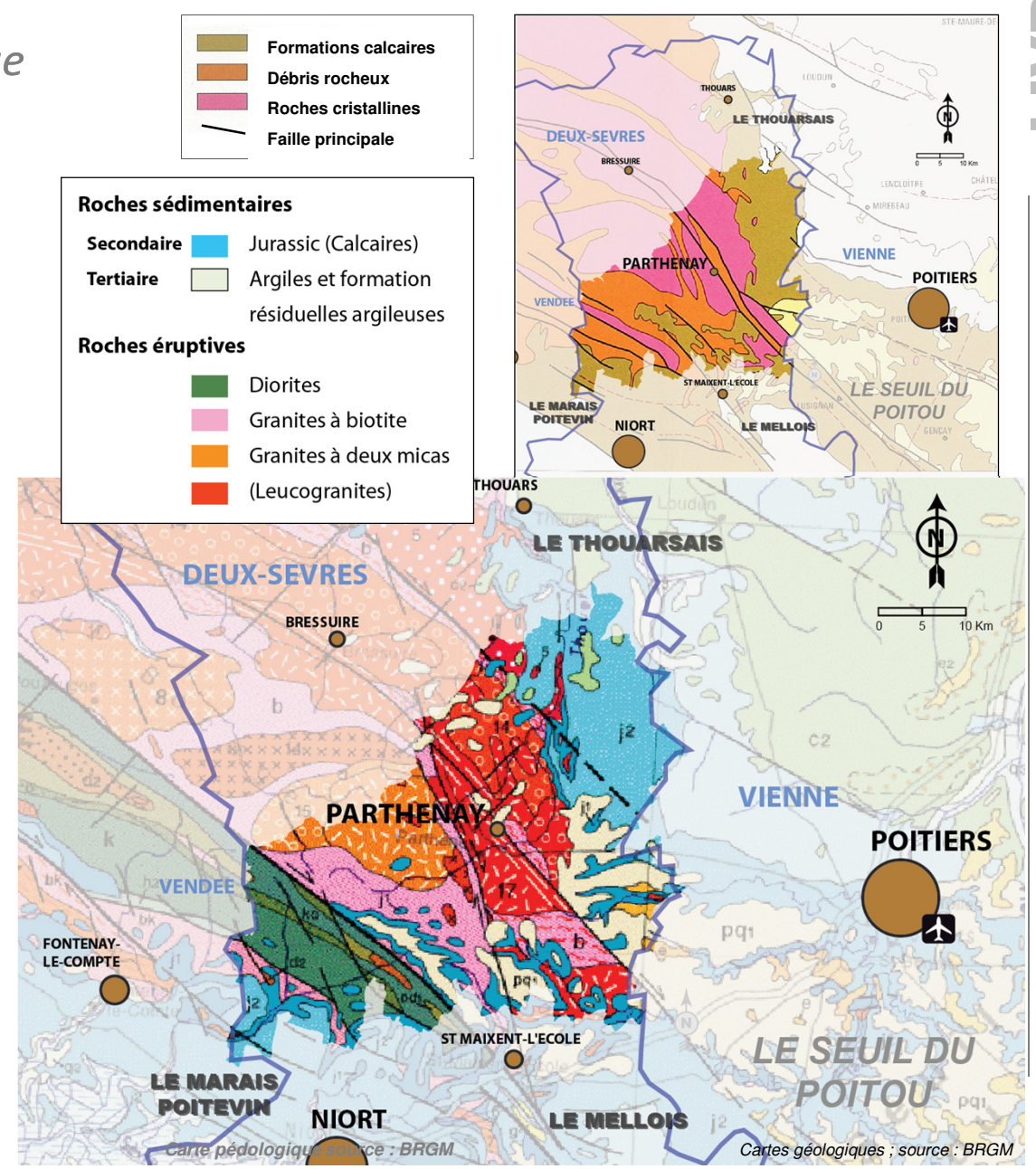

1.Les fondements naturels du paysage

Le contexte géologique

Les sols recouvrant le support granitiques qui caractérise la majeur partie du territoire présentent deux aspects majeurs :
- les sols sur granite (affleurement du massif ancien)
- les schistes (débris rocheux recouvrant le versant Sud-Ouest.

Concernant les sols des franges Sud-Ouest et Nord-Est recouvrant un socle sédimentaire, il s'agit des terres de groies (sol agirlo-calcaire) :
- La plaine calcaire de Niort rencontrent les terrains anciens par l'intermédiaire de terres rouges,
- La plaine de Thouars rencontre le bocage par l'intermédiaire de dépressions sableuses des bords du bassin parisien abordant la vallée du Thouet de Saint Loup sur Thouet à Saint-Généroux

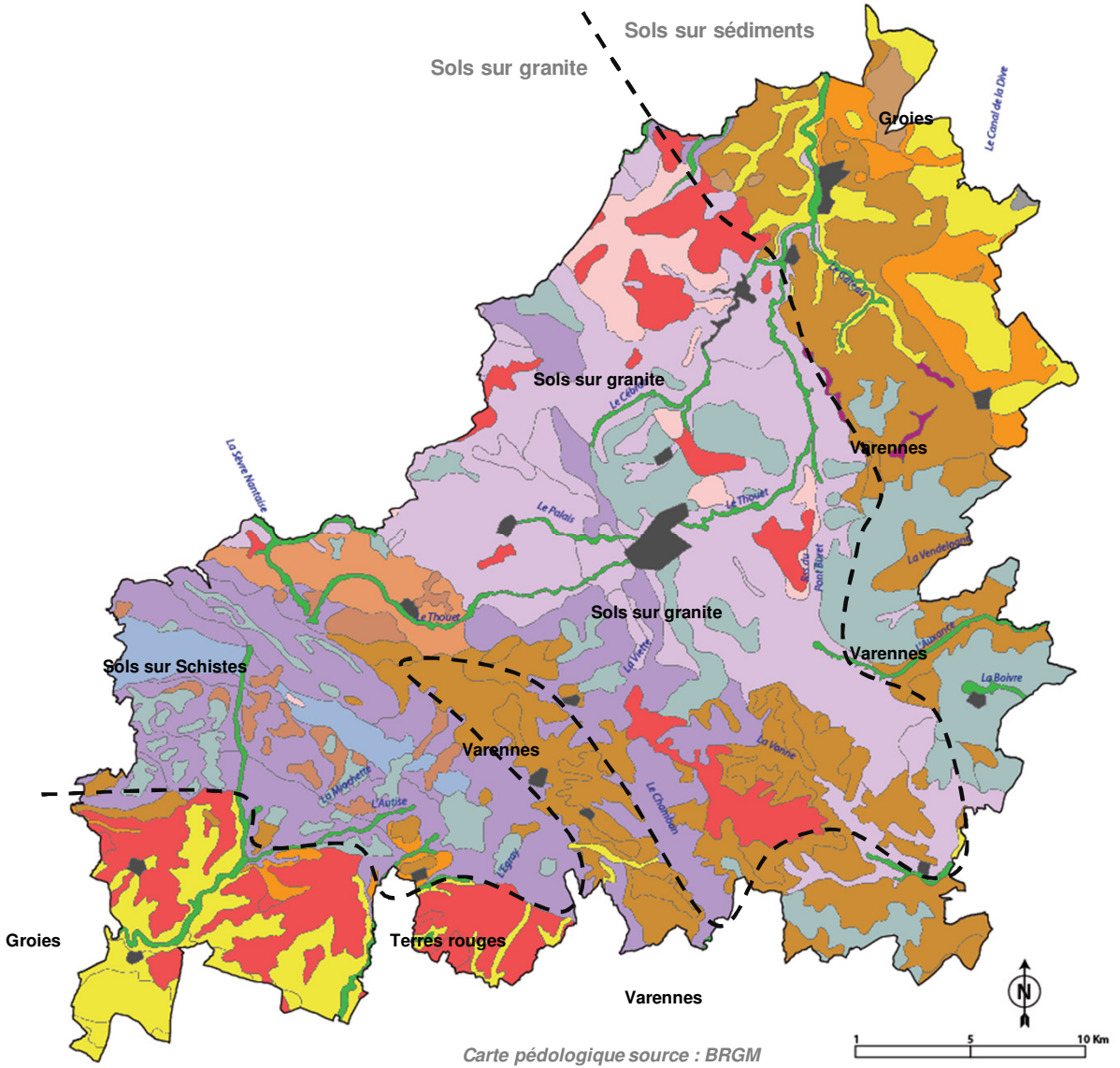

Carte pédologique source : BRGM

1. Les fondements naturels du paysage

Les ressources du sous sol

Le territoire présente de nombreux sites d'extraction de minerais.
Une activité d'extraction des minerais s extractions

Des roches, des granulats . *Rocks and aggregates*

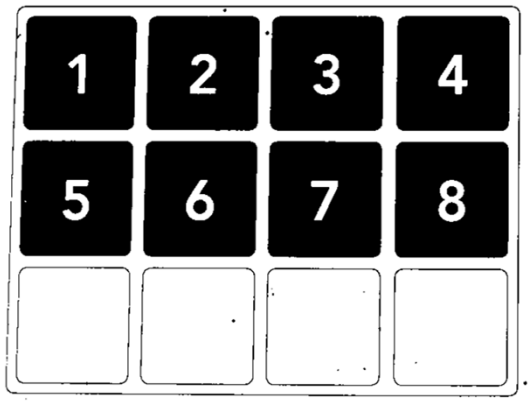

Granulats issus de carrières de roche massive
1. Sable de la Peyratte (granite) - 0/2 mm
2. Gravillons de Mauzé-Thouarsais (microgranite) - 2/4 mm
3. Gravillons de Clessé (diorite quartzique) - 6/14 mm
4. Graves de la Peyratte (granite) - 0/31,5 mm
5. Graves de Mazières (grauwackes et dolérites) - 0/60 mm
6. Ballast de Mauzé-Thouarsais (microgranite ou diorite) - 31,5/50 mm

Matériau brut issu d'une carrière de roche sédimentaire
7. Brut d'abattage d'Airvault (calcaire)

Granulats issus d'une sablière
8. Sable alluvionnaire de Cadeuil (silice) - 0/4 mm

Aggregates from massive rock quarries
1 Sand from La Peyratte (granite) - 0/2 mm
2 Fine gravel from Mauze-Thouarsais (microgranite) - 2/4 mm
3 Fine gravel from Clesse (quartz diorite) - 6/14 mm
4 Sand-gravel mix from La Peyratte (granite) - 0/31 5 mm
5 Sand-gravel mix from Mazieres (grauwackes and dolerites) - 0/60 mm
6 Ballast from Mauze-Thouarsais (microgranite or diorite) - 31 5/50 mm

Blasted rock from sedimentary rock quarries
7 Blasted rock from Airvault (limestone)

Aggregates from alluvial quarries
8 Alluvial sand from Cadeuil (silica) - 0/4 mm

2. *L'organisation générale des paysages*

2. L'organisation des paysages

L'atlas régional des paysages

L'atlas régional des paysages du Poitou-Charentes (réalisé par le CREN en 1999) identifie les grandes entités paysagères.
Ces ensembles paysagers présentent des grands traits communs qui en déterminent les contours :
- les mouvements topographiques et les vallées,
- les caractéristiques des sols, le couvert végétal et les pratiques agricoles,
- la densité du mail bocager
- les formes bâties …

La prédominance du système bocager confère au territoire une certaine homogénéité. Cette unité paysagère est désigné par le terme **« La Gâtine de Parthenay » ou « La Gâtine poitevine »** qui se prolonge vers le Nord-Est, en direction du **« Le bocage Bressuirais ».**

Les ouvertures de la plaine calcaire sur les franges Nord-Est (**La Plaine du Thouarsais)** et Sud-Ouest **(La Plaine de Niort) rencontrent le bocage par l'intermédiaire** d'espaces de transition que sont :
- au Sud-Ouest : « **Entre Plaine et Gâtine » et « La Vallée de l'Autize »,**
- au Nord-Est : **« la vallée du Thouet » et « Les Contreforts de la Gâtine ».**

Extrat de l'atlas régional des paysages

2. L'organisation des paysages

La densité du bocage :

Au-delà des variations topographiques, l'évolution des paysages de bocages est liée à la variation de la trame des haies et par conséquent de la densité du maillage bocager.

Ainsi, certaines variations paysagère s'appréhende au regard de l'intensification de la trame bocagère ou au contraire son desserrement.

En portant le regard à l'échelle du territoire national, on constate que les territoires couverts par un bocage d'une densité supérieur à 125 ml de haie par hectare sont limités à quelques espaces du centre de la France et qu'ils se concentrent principalement sur le massif armoricain.
Cette carte se corrèle avec celle du relief, de la géologie et de la répartition des zones d'élevage en France.
Le bocage d'une densité supérieur à 200 ml de haie par hectare présente un caractère presque exceptionnel.

Le territoire du pays de Gâtine présente cette densité de bocage ce qui lui confère une singularité certaine.

En France, on estime à environ 600 000 km le linéaire de haies réparti dans les régions de la Normandie, la Bretagne, le Poitou, le Berry, la Bourgogne, le Limousin, la Maine et l'Avesnois. Ce paysage qualifié de "bocage" du fait d'une densité élevée de haies vives d'environ 100 mètres linéaires par hectare a connu son apogée au début du XIXème siècle où on estime alors à 1 300000 km de haies en France soit deux fois plus qu'actuellement.

Source : Yohan Gaillard La revue de faire territoire, 02 2014

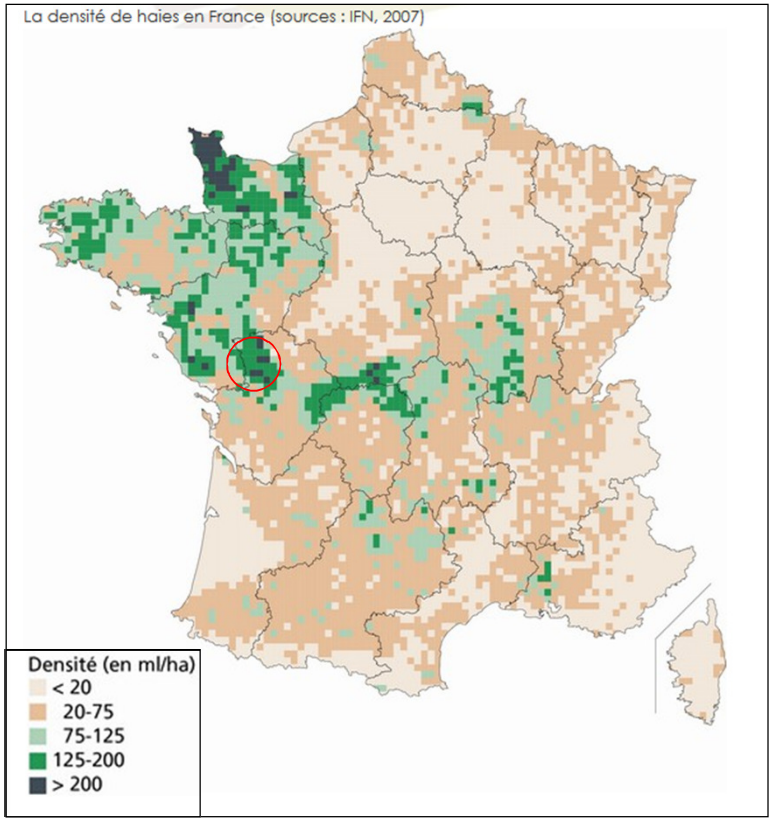

La densité de la haie en France, source IFN 2007)

2. L'organisation des paysages

La densité du bocage :

On relève sur le territoire la présences d'îlots bocagers d'une densité supérieur à 200 mètres linéaire par hectare.
La carte décrivant la répartition de ces poches denses a été réalisé par photo-interprétation. Elle reflète d'une façon générale la topographie du territoire. Elle révèle notamment la diagonale Nord-Ouest Sud-Est caractérisant le massif granitique élevé.

Ainsi, le bocage à l'Est de Parthenay s'étirant des communes de Fénery et de Pougne-Hérisson au Nord jusqu'au barrage de la Touche Poupard entre Clavé et Saint-Georges-de-Noisné au Sud, se distingue par sa densité et sa relative homogénéité.
De nombreuses autres poches marquent le territoire mais de façon plus ponctuelle.

On identifie en négatif des zones de desserrement du bocage, par exemple au Sud du Lac du Cébron, au nord de Champdeniers Saint Denis ou encore autour de Mazières en Gâtine.

La densité de la trame bocagère témoigne d'une certaine préservation du parcellaire originel. Elle est aussi source de valeurs écologiques qu'il est stratégique de maintenir dans une perspective de valorisation des singularités locales. La présence de haies et d'arbres en plus grand nombre sur ces secteurs renforce leur valeur patrimoniale.

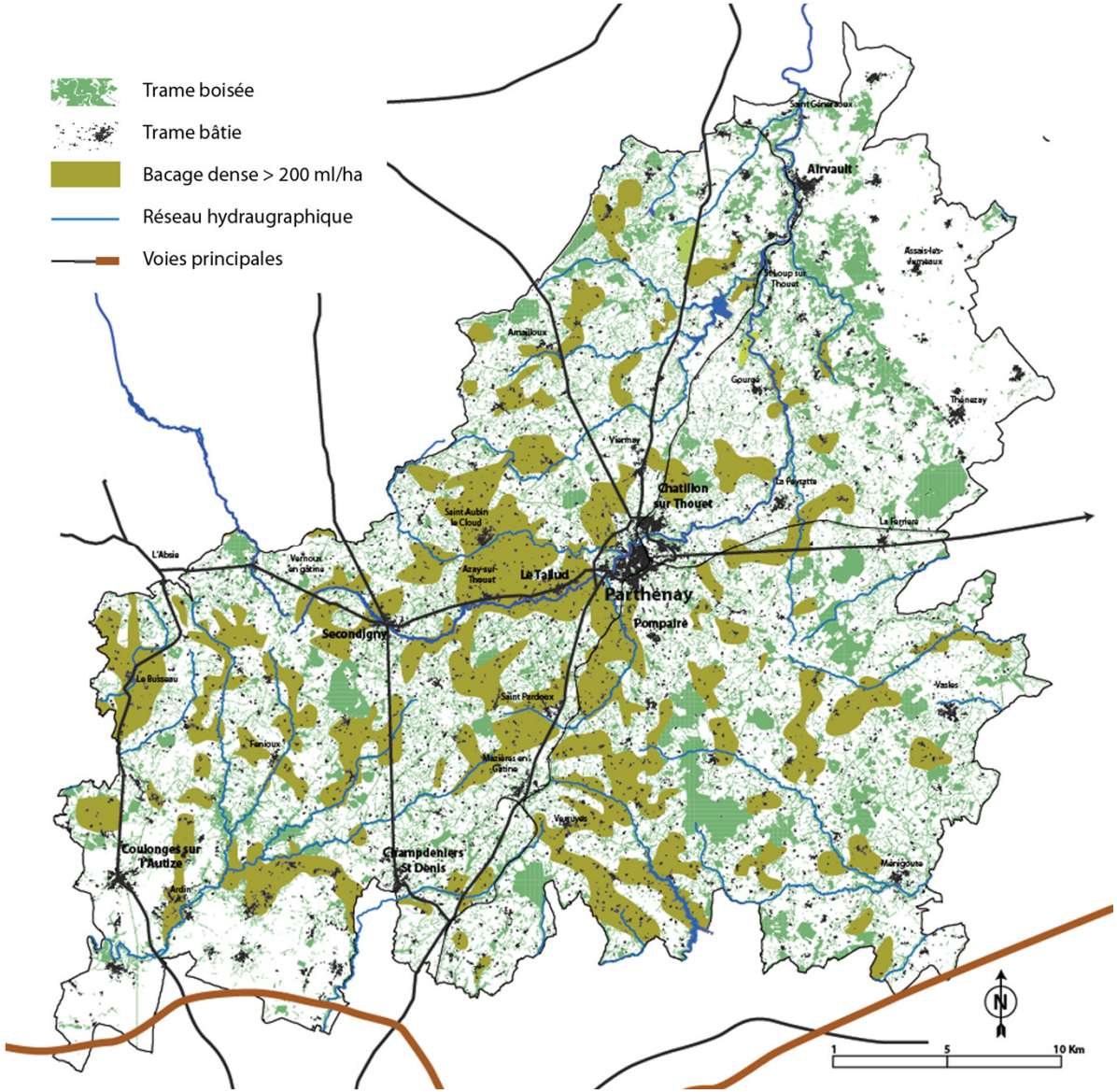

Carte reflétant la densité du bocage (production Uh)

2. L'organisation des paysages

La densité du bocage :
Fénery / Saint Aubin le Cloud : des cellules bocagères resserrées en lien avec le dense chevelu des cours d'eau

2. L'organisation des paysages

La densité du bocage :
Le Tallud : des haies exclues de la trame urbaine

2. L'organisation des paysages

La densité du bocage :
Saint Pompain ; une trame bocagère d'emprise limitée jouant un rôle plus spécifique (transition entre urbain et vallée)

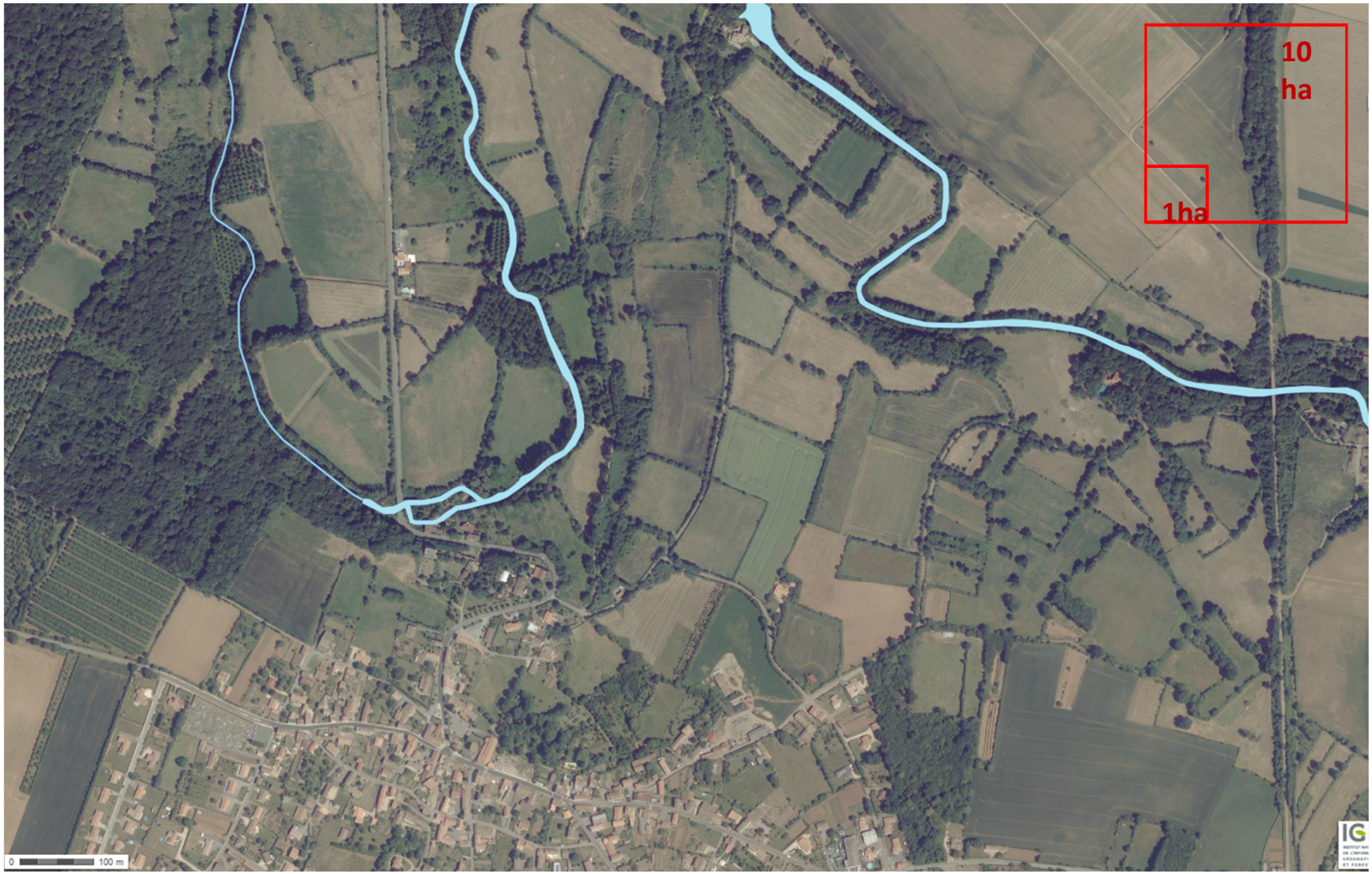

2. L'organisation des paysages

La densité du bocage :

On relève sur le territoire la présences d'îlots bocagers d'une densité supérieur à 200 mètres linéaire par hectare.
La carte décrivant la répartition de ces poches denses a été réalisé par photo-interprétation. Elle reflète d'une façon générale la topographie du territoire. Elle révèle notamment la diagonale Nord-Ouest Sud-Est caractérisant le massif granitique élevé.

Ainsi, le bocage à l'Est de Parthenay s'étirant des communes de Fénery et de Pougne-Hérisson au Nord jusqu'au barrage de la Touche Poupard entre Clavé et Saint-Georges-de-Noisné au Sud, se distingue par sa densité et sa relative homogénéité.
De nombreuses autres poches marquent le territoire mais de façon plus ponctuelle.

On identifie en négatif des zones de desserrement du bocage, par exemple au Sud du Lac du Cébron, au nord de Champdeniers Saint Denis ou encore autour de Mazières en Gâtine.

La densité de la trame bocagère témoigne d'une certaine préservation du parcellaire originel. Elle est aussi source de valeurs écologiques qu'il est stratégique de maintenir dans une perspective de valorisation des singularités locales. La présence de haies et d'arbres en plus grand nombre sur ces secteurs renforce leur valeur patrimoniale.

2. L'organisation des paysages

Du bocage à la plaine :

A l'appui des composantes physiques et anthropiques du territoire il est possible de qualifier les paysages de gâtine à partir de deux grandes entités contrastées et d'une série de « sous-entités » de bocage présentant de subtiles nuances entre elles.

La carte des unités paysagères reprend globalement, dans la définition de ses grandes limites, l'Inventaire des Paysages de Poitou-Charentes.
Ainsi deux entités majeures se distinguent : **le bocage et la plaine** dont les limites sont nettement lisibles.
Ces deux entités se rencontrent par l'intermédiaire de **franges de transitions** dont les différences moins flagrantes sont liées à la morphologie du support.
Des nuances sont aussi perceptibles à l'intérieur même des paysages de bocage. Ainsi, trois entités bocagères se distinguent autour d'une quatrième entité caractérisée par l'espace urbain central de Parthenay.
Enfin, il est possible d'identifier une entité paysagère liée aux vallées du Thouet et de l'Autize. Elles se révèlent plus particulièrement sur leur cour aval du fait de leur inflexion marquée et continue dans le grand paysage. Leur présence est plus particulièrement frappante dans le contexte des plaines où elles jouent un rôle de corridor de biodiversité majeur.

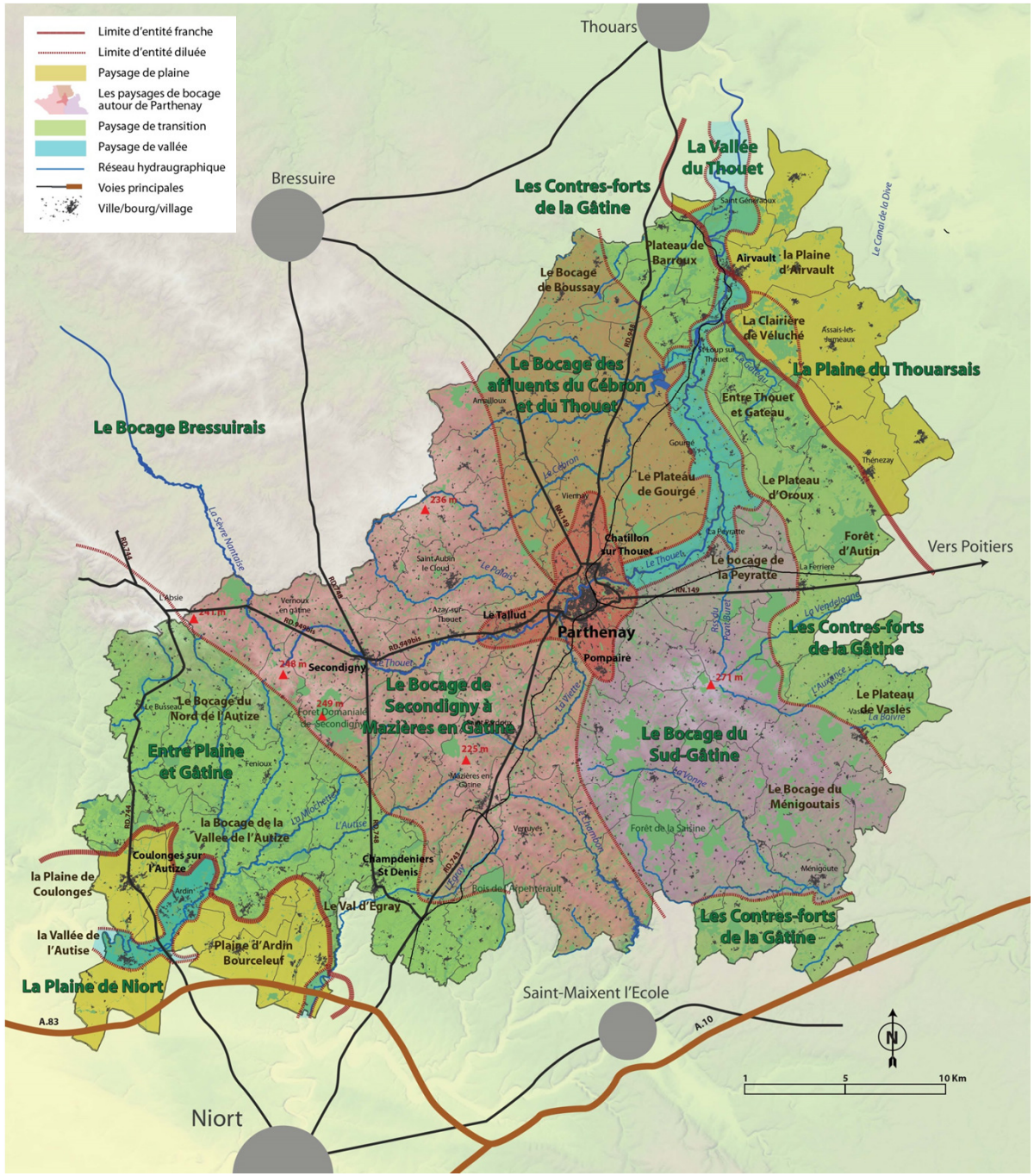

Carte des unités paysagères ou des transitions entre le bocage et la plaine (production Uh)

2. L'organisation des paysages

Du bocage à la plaine :

Soulignons quelques particularismes et nuances liés à l'imbrication plus ou moins complexe entre la plaine et le bocage :

- Le contraste marqué au contact de la plaine du Thouarsais est nettement visible par la présence de boisements accompagnant la vallée du Gateau et s'étirant vers le Sud-Est jusqu'à la Forêt d'Autun. Il s'en dégage une limite physique franche,

- A l'opposé, au Sud-Ouest du territoire, le bocage de la vallée de l'Autize, soulignons la variation de densité de la trame bocagère difficilement saisissable d'un vallon à l'autre.

- Relevons de plus au sein des vallées, notamment celles du Thouet en aval de Parthenay et de l'Autize dans leurs séquences les plus large, la présence d'ambiances intimistes. Ces dernières constitue des micros paysages sources de singularités.

En outre, quelques marqueur paysager tels que le clochers d'église de certains bourgs, les édifices remarquables isolés ou au sein des espaces urbains, les plans d'eau, les chateaux d'eau et silos de coopératives agricoles, les parcs éoliens en développement ou encore les points culminants du territoire jouent le rôle de points focaux.
Leur présence visuelle structure l'organisation des paysages et confèrent une singularité à certaines vues.

Le château d'eau de Mazières-en-Gâtine

Le clocher de l'église de Beaulieu-sous -Parthenay

3. *Les paysages de bocages*

3. Les paysages de bocages *(approche générale)*

Définition du bocage :

« *On appelle bocage une région où les champs et les prés sont enclos par des levées de terre portant des haies ou des rangées d'arbres qui marquent les limites de parcelles de tailles inégales et de formes différentes* » *.

Cette définition évoque le caractère inégale du maillage des haies induisant une grande variété d'ambiances paysagères.

Ces variations de densité engendre des imbrications complexes de chaque partie du territoire dont les limites sont difficilement saisissables.
D'une manière générale ce maillage bocager tend à se resserrer à l'approche des vallées ou sur des secteurs où le support est plus chahuté ainsi que sur les pentes marquées.

Il s'agit d'un héritage dont la trame s'est constituée sur plusieurs siècles et dont la densité contemporaine est fonction de sa persistance.
« *Le terme de* ***bocage*** *désigne un* ***type de paysage agraire****, résultant des évolutions conjuguées du milieu naturel et de la société rurale.* » **

L'espaces bocager domine en surface le territoire du Pays de Gâtine. Il présente des traits caractéristiques fondés sur la constitution d'un maillage de haie vives.

Le bâti y présente un caractère dispersé, constitué en hameaux, corps de fermes, de logis et de châteaux.
La vocation d'élevage y reste très forte bien qu'elle régresse toujours un peu plus au profit de pratiques culturales intensives.

** Wikipédia.org*

*** Pôle bocage et faune sauvage*

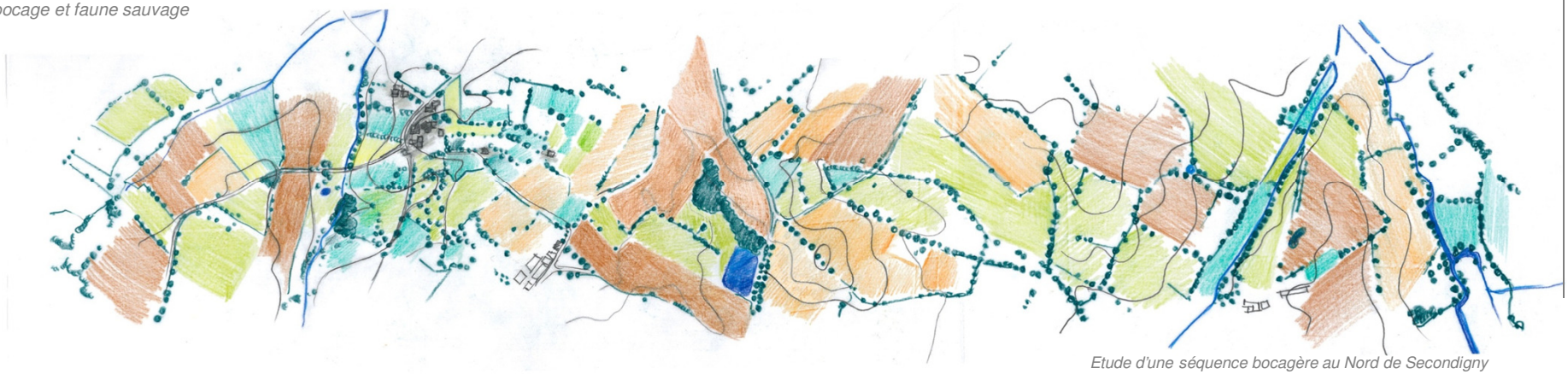

Etude d'une séquence bocagère au Nord de Secondigny

Source : Pôle bocage et faune sauvage

3. Les paysages de bocages *(approche générale)*

Une perception conditionnée par le maillage des haies

Le mode de perception des paysages de bocage est fortement conditionné par la compartimentation des vues et l'effet de cloisonnement lié à la densité du réseau des haies. Ainsi, le bocage présente difficilement des vues d'ensemble. Suivant leur disposition topographique et végétale, certains secteurs réservent toutefois des vues plus ouvertes, sur un vallon par exemple, sur un plan d'eau ou un ensemble parcellaire remembré. Ces ouvertures gagnent en intensité dans ce contexte où les vues sont en générale courtes.

Le maillage bocager se déploie suivant un réseaux de densité variable avec une nette tendance au resserrement autour des vallées. Les plateaux ondulent au rythme des vallées, leurs parties hautes présentent des parcelles plus larges parfois très grandes lorsqu'elles ont fait l'objet d'importants regroupements parcellaires.

Le déplacement de l'observateur est nécessaire pour une appréhension spatiale dépassant les limites visuelles des points de vue statique. À travers le déplacement automobile par exemple, le caractère ajouré des haies, plus affirmé en hiver, permet une perception en transparence des haies qui défiles au premier plan.
« La notion de parcours gagne aussi en intérêt pour la découverte de ce paysage qui se livre par petites unités et perspectives ».*

Ambiance de bocage ajouré ,
commune de Saint-Aubin-le-Cloud(production Uh)

** Extrait de l'Atlas des paysages du Poitou-Charentes*

3. Les paysages de bocages *(approche générale)*

« Une explication des origines du bocage »

Les paysages que l'on observe actuellement sont issus d'un système **agro-sylvo-pastoral ancien. Arbres et haies constituent des éléments déterminants dans la lecture et la composition des paysages de Gâtine, ils en sont la substance même.**

A partir du XIème siècle est amorcé la mise en place d'un maillage de haies lié à la volonté de clôturer certaines parcelles et au défrichement des landes.
Vaste espace ouvert où l'on pouvait trouver jusqu'à 800 parcelles par hectare, la Gâtine a connu véritablement ses premières plantations au cours du XVème siècle. Soucieuse de vouloir maintenir son train de vie qui s'était fortement dégradé durant la guerre de 100 ans, la noblesse s'est efforcée à constituer de vastes regroupements de parcelles en opposition à leurs ancêtres qui n'avaient cessé de les offrir ou de les découper pour les héritages. Ce remembrement effectué sur trois siècles, a permis de créer des exploitations de l'ordre de 15 à 100 hectares voire plus dans lesquelles se développera le métayage.

il a profondément modifié la structure agraire de la région de gâtine. Ainsi Les métairies occupent 75% du territoire et les borderie 20%.
Figure dans les baux à ferme des métairies des clauses concernant la mise en œuvre de fossés plantés et la mise en place de plantations chaque année (futaies, fruitiers…). Ces haies, au-delà de leurs premières fonctions, produisent également des fruits, du bois d'œuvre et du bois de chauffage permettant aux seigneurs d'acquérir une source de revenus supplémentaire non négligeable.

Ainsi la création des haies était à la charge du métayer qui élevait tous les ans un linéaire supplémentaire qui finissait par enclore progressivement le parcellaire. Plus ponctuellement des campagnes de plantation peuvent aussi être conduites par les seigneurs faisant appel à des journaliers.

La haie apparaît avec le nouveau mode d'exploitation du sol qui vient d'être instauré. Elle fera disparaître la vaine-pâture qui ne put se perpétuer que sur quelques plages de brandes.
La Gâtine s'est progressivement couverte d'un réseau de haie et au XIXème ce réseau est achevé ; c'est « l'apogée de la civilisation agricole ».

La révolution industrielle de la seconde moitié du XIXème siècle et du début du XXème marque un tournant dans l'organisation sociale des campagnes françaises. Les besoins de mains d'œuvre des villes et des sites industriels induisent un dépeuplement progressif des campagnes. Les évolutions techniques permettent de palier à ce départ de main d'œuvre.

Aspect psychologique :
« *La constitution des grandes métairies a également modifié la psychologie du paysan gâtineau. Les haies dont les champs ont été enclos, en même temps qu'elles lui apportaient un sentiment de sécurité ont développé chez lui un sens très aigu de la propriété. Jusqu'avant la Révolution, les métairies vivaient en quasi-autarcie* ».

Source : Louis Merle, une explication : origines d'un bocage, la Gâtine poitevine. 1957)

3. Les paysages de bocages *(approche générale)*

L'évolution de l'agriculture française et son impact sur le patrimoine bocager

Les années 1945-1960 voit une mécanisation lente et progressive. L'agriculture se spécialise, l'INRA est créé en 1946. La mécanisation de l'agriculture prend un véritable essor qu'à partir des années 50. Le plan Marchal impulse la « modernisation » des pratiques agricoles et son intensification. Il s'agit d'atteindre la « sécurité alimentaire ».

S'ensuit dans les années 1960 à 1974 la mise en place de la Politique Agricole Commune avec la création de la CEE en 1958.

En 1962, la **loi d'orientation de l'agriculture** est votée. Puis, dans les années 1970, c'est le **développement de la grande distribution, de l'agrofourniture et de tous les organismes para-agricoles**.
Avec l'emploi généralisé des intrants, le développement de l'irrigation, la conduite de campagnes de remembrement, les rendements explosent dans tous les secteurs (céréales, lait, viande, légumes etc).

En 1973, le premier choc pétrolier a des répercutions sur l'agriculture.
En 1984, face à la sur production, les quotas laitiers européens sont instaurés.
Les problèmes de débouchés pour les produits agricoles apparaissent car, depuis 1980, la sécurité alimentaire de l'Europe est assurée et **l'agriculture s'inscrit alors dans un marché mondialisé**.

La deuxième PAC met ainsi en place une baisse des prix à l'exportation (subventions). La distributions de primes aux exploitants favorise les grandes cultures et s'accompagne de la régression des pratiques extensives.

La troisième PAC marque la fin des restitutions à l'exportation décidée par les accords de l'OMC et du soutien à l'élevage en général.
Le contexte économique fortement concurrentiel, les investissements de plus en plus lourds engendrent la diminution toujours plus importante du nombre d'exploitants en particulier de ceux pratiquant l'élevage.

Ces évolutions ont un impact direct sur les territoires de bocage alors que la préservation du patrimoine bocager est indissociable de l'élevage extensif et d'une agriculture diversifiée. C'est pour répondre aux besoins de ces pratiques qu'il s'est construit.

Ces évolutions participent à l'érosion progressive du bocage.
Malgré les évolutions du monde agricole et de ses pratiques, le bocage constitue une référence socio-culturelle forte marquant le cadre de vie.
Le bocage de Gâtine est le témoin de la société rurale qui l'habite, il témoigne de ses évolutions et de son agriculture (support de mémoire collective).

3. Les paysages de bocages *(approche générale)*

Les effets du remembrement sur le patrimoine bocager

C'est dans les années 1960 à 1980 que le remembrement devient réellement intensif.
Sur les territoires de bocage, la suppression des obstacles physiques (haies, fossés, chemins) visent à faciliter la mécanisation des exploitations et rationaliser le parcellaire.

Toutefois, ces procédures ont souvent été critiquées pour avoir été la cause d'une destruction massive et non compensée du bocage et des réseaux de talus, ainsi que des réseaux de fossés, mares et micro zones humides.

La prise en compte croissante des questions sociales, écologiques, sanitaires, des besoins de gestion qualitative et quantitative de l'eau, le regard des élus locaux, des agriculteurs et du public sur le remembrement et sur le paysage a depuis évolué.

D'un outil d'industrialisation de l'agriculture, le remembrement est devenue un outil d'aménagement du monde rural. On parle aujourd'hui d' « *Aménagement foncier agricole et forestier* » (issu de la Loi relative au Développement des Territoires Ruraux (LDTR) de Février 2005).
Les grands remembrements sont maintenant le plus souvent induits par la construction d'infrastructures nouvelles telles que les axes routiers fragmentant le parcellaire agricole.

3. Les paysages de bocages *(approche générale)*

L'arrachage des haie et l'effet d'ouverture du bocage:

Le linéaire de haies a été divisé par deux au cours du XXème siècle.
La problématique de l'arrachage des haies, même si elle ne s'opère plus à l'échelle de grands remembrements demeure toujours.
Elle constitue la principale cause du recul du bocage face à des élevages agricoles dont le nombre est en constante diminution.

Arrachage de haie aux environs de Clavé, sources : site internet « Les têtard arboricoles »

Une position dominante des terres associée au desserrement du bocage engendre des effets d'ouverture de plus en plus lointains

3. Les paysages de bocages *(étude par secteurs)v*

Bien que le bocage affiche de prime-abords une certaine homogénéité, des subtilités et des spécificités s'expriment entre trois espaces géographiques cantonnant la ville de Parthenay.

La position centrale de la ville de Parthenay ainsi que celle de la vallée du Thouet constituent des référents géographiques pour la désignation des sous-entités du bocage :

- Au Nord : « **Le bocage des affluents du Cébron et du Thouet** ». Cette unité s'étire du Bocage de Boussais au Nord et recoupe une série de cours d'eau sur jettant dans le Lac du Cébron avant de rejoindre Parthenay

- A l'est : « **Le Bocage de Secondigny à Mazières en Gâtine** ». Cette entité recoupe les points les plus élevés du territoire.

- Au Sud-Est : « **Le bocage du Sud-Gâtine** » dont le Terrier du Fouilloux culmine au centre.

La description de chacune de ces entités est déclinée en suivant.

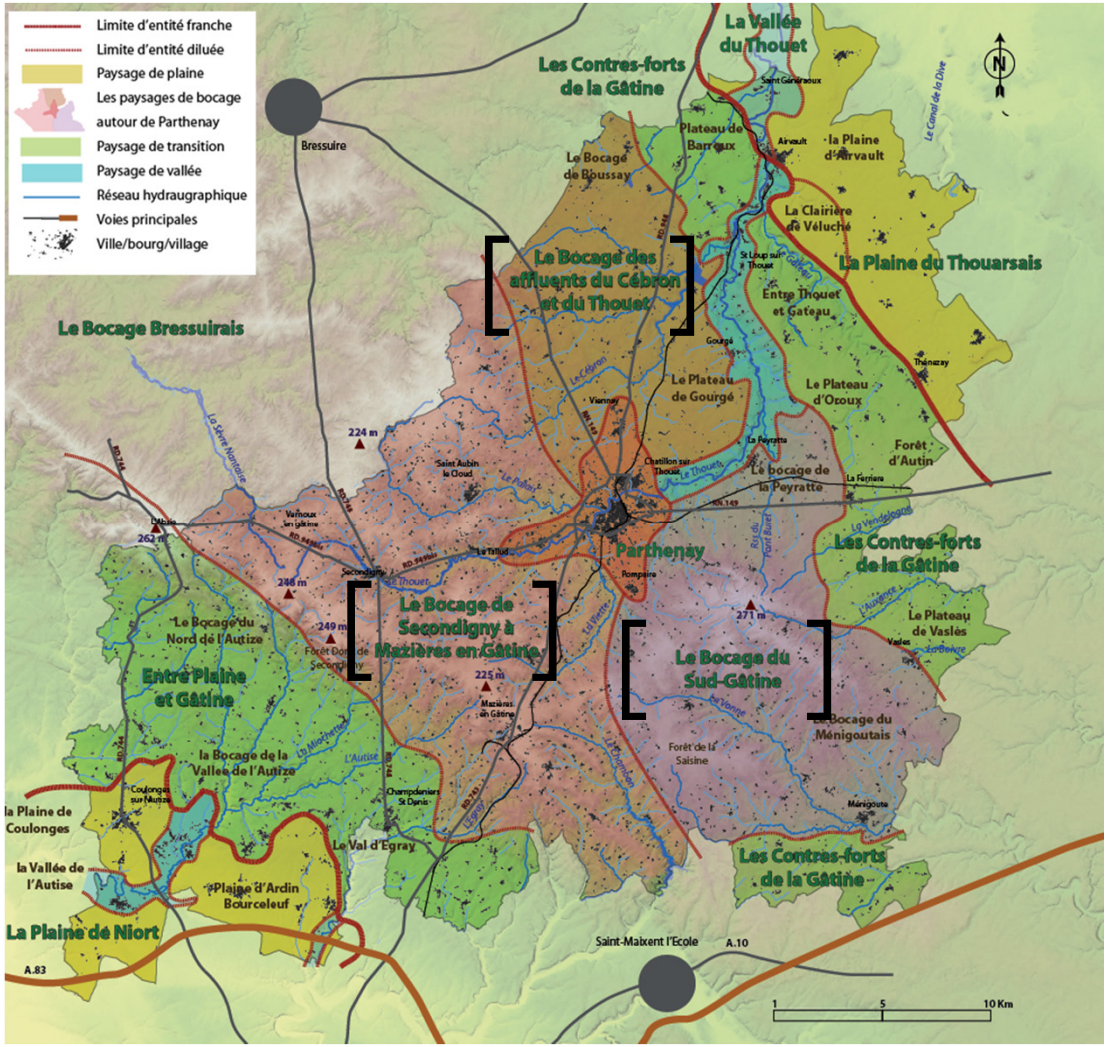

3. Les paysages de bocages

Le bocage des affluents du Cébron et du Thouet :

Ce secteur recouvre un ensemble paysager au Nord de Parthenay. Il prend appui sur les limites physiques suivantes :

- à l'Ouest ; sur le relèvement du massif ancien où les affluents du Cébron trouvent leur source. La RN.149 joignant Bressuire à Parthenay se place en parallèle à 2 km de cette limite entre une intensification des mouvement du relief à l'Ouest et les collines plus douces de l'entité désignée.

- au Sud et à l'Est ; sur la vallée du Thouet qui dessine une frontière naturelle majeure de Parthenay jusqu'au Lac du Cébron. Cette limite retien le plateau de Gourgé.

- au Nord, cet ensemble est cantonné par une série de bois ; le Bois dit Les Châtelier marquant l'extrémité Nord du territoire de la Gâtine, puis en redescendant vers le Sud-Ouest, passé le village de l'Hôpiteau, le Bois de Sainte Marie qui se prolonge par les Puymonières au Nord d'Amailloux.

Cette espace constitue un large bassin versant obéissant à une déclivité générale prenant la direction de l'Est. Il est drainé par une succession de cours d'eau affluents du Thouet et du Cébron. Ces vallons se répartissent de façon régulière. Du Sud vers le Nord, on relève le Cébron, la Raconnière et la Taconnière. Le Thouaret draine l'extrême Nord du territoire

Quelques traits singuliers :

- Les grandes ouvertures aux abords du lac du Cébron

- Les séquences paysagères contrasté qu'offrent les RD.948 et RD.149

- Le plateau de Gourgé dominant la vallée du Thouet

- Le bocage dense entre Boussais et l'Hôpiteau

Des menaces

- Les secteurs urbainisés de Viénnay, Lageon et Saint Aubain le Cloud.

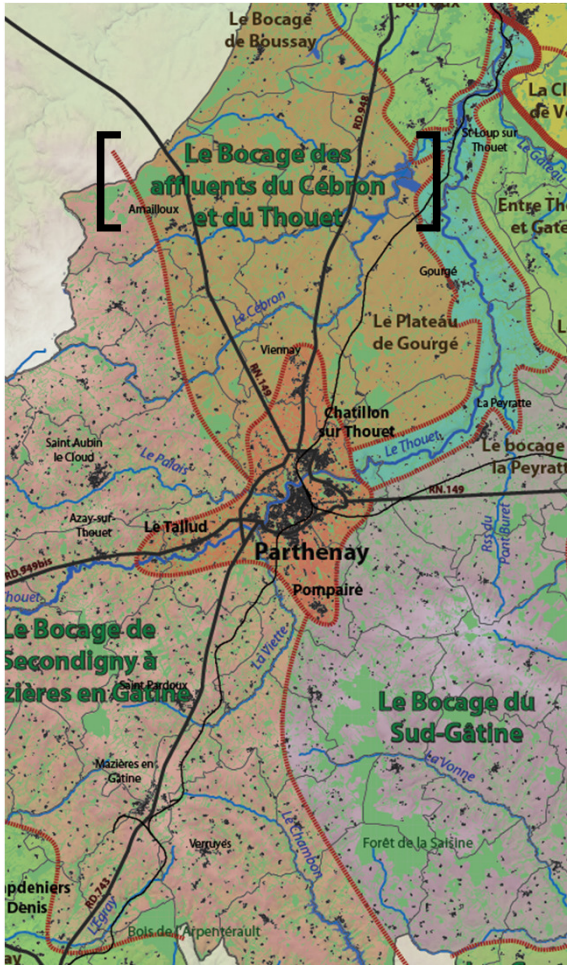

3. Les paysages de bocages

Le bocage des affluents du Cébron et du Thouet :

Les RD.948 joignant Thouars et la RD.149 joignant Bressuire traversent le cœur de cet ensemble bocager. L'effet d'ondulation qui s'accentue vers l'Ouest générée par les vallées est particulièrement perceptible en empruntant la RD.149, voie napoléonienne rectiligne qui recoupe perpendiculairement ces cours d'eau.

La RD.948 (la Sévrienne), une voie construite récemment est moins impliquée dans le jeu des vallée en obéissant à un tracé plus sinueux contemporain.

Le Lac du Cébron vue côté Est

La RD.948 à hauteur du Cébron

3. Les paysages de bocages

Le bocage des affluents du Cébron et du Thouet :

De Maisontiers à Viennay, le maillage bocager est globalement peu dense.

On relève la présence de vergers sur la commune de Viennay ainsi que d'ancienne carrières

L'entrée Nord de Parthenay est de plus marqué par une urbanisation linéaire (RD.938) et des zones d'activités La Boulaie et La Bressandière

en cours de développement.

Maisontiers, RD.27, cantonnement boisé

Maisontiers, RD.17, prairie humide

Entre Lageon et Masontiers, prairie sèche

Chemin rural entre Lageon et Maisontiers

Les carrières de Viennay gagnée par la végétation

Cultures intensives de pommes au Nord de Viennay

Parc éolien, Saint-Germain de Longue Chaume

Viennay , bâti ancien placardé de publicités

Entrée Nord de Parthenay peu qualifiante

3. Les paysages de bocages

Le bocage des affluents du Cébron et du Thouet :

Patrimoine bâti, Maisontiers et Amailloux

La perception des édifices remarquables est conditionnée par leur envergure et leur rapport au cadre paysager.

- L'exemple de Tenessus sur la commune d'Amailloux dans son rapport au contexte agricole semi-ouvert.

- L'exemple de Maisontiers et son inscription dans le bourg.

La scénographie des paysages aux abords de ces édifices reste déterminante pour maintenir une perception qualitative des sites

Il s'agit de maintenir une relation cohérente entre l'édifice et son écrin paysager.

Dépendance agricole face au Château de Maisontiers

L'entrée du Château de Maisontiers

Le Château de Maisontiers et son miroir d'eau

Vue en direction de Tenessus peu perceptible

La découverte progressive de sont profil fortifiée

Vue immédiate sur l'édifice

Porche d'une ferme à cour fermée, Amailloux

Dépendance agricole assurant la continuité bâtie à la sortie du village de Maisontiers

Exemple de requalification de bâtiment agricole

3. Les paysages de bocages

Le bocage des affluents du Cébron et du Thouet :

Les Communaux de l'Hôpiteau couvrent une surface de 18 hectares. C'est l'un des plus grand site de brande des Deux-Sèvres.

Source de biodiversité, les brandes du poitou constituent l'un des milieux prioritaires d'intervention du Conservatoire des Espaces Naturels du Poitou-Charentes.

"Les 300 mares inventoriées témoignent d'une industrie de briquetterie au XIXème siècle".

Marigny

RD.143 logeant la lande de l'Hôpiteau

Sentier dans la lande de l'Hôpiteau

Prairie humide face à la lande de l'Hôpiteau

Les renoncules qui colonisent la parcelle témoigne du caractère humide et argileux du sol

Prairies occupant une ouverture du bocage

Ancienne ferme isolée au lieu-dit Madrid

Vue en direction du parc éolien de la Chapelle St-Laurent

3. Les paysages de bocages

Le bocage des affluents du Cébron et du Thouet :

Vue sur le lac du Cébron ; Source : Internet

Barrage du CEBRON est destiné à l'alimentation en eau potable et et contribue au soutien à l'étiage et l'irrigation. Il est géré par la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres.
Le Cébron naît à la limite entre les communes deFénery et de Clessé à une douzaine de kilomètres à l'ouest-nord-ouest deParthenay. Le Cébron se jette dans le Thouet à hauteur du bourg de Saint-Loup-sur-Thouet. Il présente des fluctuations saisonnières de débit très marquées ce qui constitue un enjeu majeur par rapport à sa fonction d'alimentation en eau potable.

En outre, le site accueil le pôle science et nature du Cébron. La valeur environnementale du site est de plus reconnue à travers l'inventaire ZNIEFF dont le périmètre couvre ses deux bras Ouest correspondant à l'affluence des ruisseaux dits La Raconnière et de la Taconnière.

Vue sur le lac du Cébron ; Source : Wikipédia

Signalisation du Pôle Nature sur la Sévrienne

3. Les paysages de bocages

Le bocage de Secondigny à Mazières en Gâtine :

Ce secteur recouvre un large ensemble paysager qui s'étend de l'Ouest de Parthenay jusqu'au centre Sud du territoire. Cette entité retient les points culminants du massif ancien ponctué à espaces réguliers par les bourgs de Secondigny en son centre, Saint Aubin le Cloud plus au Nord et Mazières en Gâtine au Sud.

On rappellera la présence d'une ligne de crête qui s'étire de Vernoux en Gâtine jusqu'à Mazières en Gâtine, en passant par le site du Beugnon et la Forêt Domaniale de Secondigny.

Le Beugnon incarne la fonction de marqueur géographique puisque c'est ici que les vallées du Thouet prend sa source à proximité de la ferme de la Pointerie, à 225 m d'altitude. À proximité, on retrouve celles de la Sèvre Nantaise ainsi que des affluents de l'Autize.
Ce site présente ainsi des valeurs culturelles et environnementales fortes.
Les vallons sont nombreux et étroits. Du nord vers le Sud, les vallées du Palais, du Thouet et de la Viette convergent vers la ville de Parthenay. Le Chambon draine l'extrémité Sud de cette entité.

La présence d'un relief marqué semble favoriser une certaine préservation du bocage qui présente ici une certaine densité.

Quelques éléments marquants :

- *La source du Thouet (« Beniña Onda, clé des sources » ; site d'interprétation des sources de Gâtine)*
- *La forêt domaniale du Rétail et de Secondigny*
- *Le nombril du Monde de Pougne-Hérisson,*
- *Le verger conservatoire à Secondigny,*
- *Le barrage de la Touche Poupard,*
- *La Viette drainant des ensembles bocagers préservés au Sud du Parthenay,*
- *La commanderies des Antonins à Saint-Marc - a-Landes…*

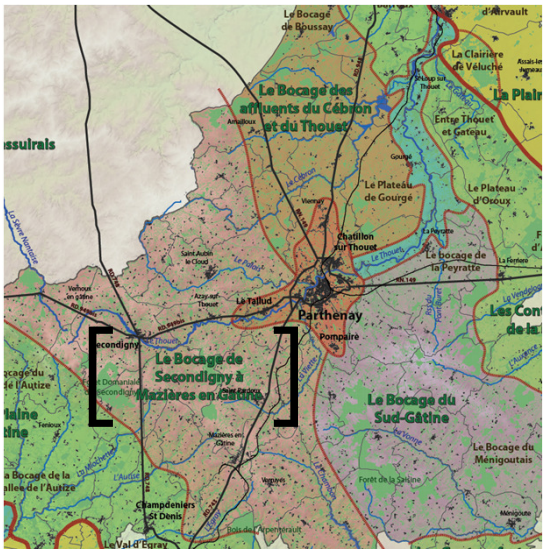

Source : « Site internet les Zinzins de l'Espace »

Source : SM de la Vallée du Thouet

3. Les paysages de bocages

Le bocage de Secondigny à Mazières-en-Gâtine :

Le Palais, affluent du Thouet, engendre une coulée verte remarquable mettant en scène de façon singulière le bourg de Saint-Aubin le Cloud.
Il s'accompagne d'une végétation relativement dense et d'un bocage resserré sur ses coteaux.
Le Palais draine ainsi un vaste ensemble bocager qui conserve la densité de sa trame de haies jusqu'à Parthenay.

Entrée du village d'Azay sur Thouet en appui sur sa vallée

Près sec à La Trébesse (Le Tallud)

Le ruisseau dit Le Palais à Saint-Aubin le Cloud

La voie verte à Saint-Aubin le Cloud

Prairie humide à la Trébesse (Le Tallud)

En arrière plan vue sur l'inflexion de la vallée du Thouet à partir de la RD.139 joignant St-Aubin à St-Pardoux

3. Les paysages de bocages

Le bocage de Secondigny à Mazières-en-Gâtine :

Quelques éléments marquants :

La collégiale de Saint Marc-la-Lande, dont la construction peut être datée du début du XVI° siècle, est le plus important édifice de style gothique flamboyant des Deux-Sèvres.
Elle est surtout remarquable par sa façade et son côté sud.
Elle a subi les affres des guerres de Religion et de la Révolution Française, son histoire mouvementée est faite de destructions et de renaissances.
Eglise paroissiale, la collégiale de Saint Marc la Lande est un monument historique classé.

Sources : La Maison du Patrimoine, Saint Marc la Lande

La Collégiale de Saint Marc La Lande, portail et détail

Le plan d'eau de la Touche Poupard sert de réservoir d'eau potable, il est aussi utilisé pour le soutien à l'étiage du Chambon et à l'irrigation des terres agricoles. Son exploitant est la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres.
La réalisation du barrage de la Touche-Poupard a été décidée en 1988. Construit en 1994, l'ouvrage a été mis en eau début 1995

Vue sur la retenue de la Roche-Poupard ; Source : « Site internet les Zinzins de l'Espace » Montage photographique du lac de la Touche

3. Les paysages de bocages

Le bocage de Secondigny à Mazières-en-Gâtine :

Le site d'extraction de Mazières-en-Gâtine

Grande parcelle de culture au sein du bocage ajouré sur la commune de Verruyes

Pommier isolé au sein de grandes cultures au Sud de Mazières

Route communale sous couvert du bocage

Pommiers dans le secteur de Verruyes

3. Les paysages de bocages

Le bocage du Sud-Gâtine :

Cette entité s'étire de Beaulieu-sous-Parthenay à Ménigoute en prenant appui au Nord sur la vallée du Thouet et le bocage de la Peyratte. Le Terrier du Fouilloux en marque le centre culminant le territoire du Pays de Gâtine à 271 mètres.
La Forêt de la Saisine en délimite la frange Ouest.

Entre le Nord et le Sud, les vallées empruntent ainsi des directions opposées.
Des variations paysagères sensibles sont notamment liées à des rythmes d'ondulations du support variables ainsi qu'à des densités du bocages évolutives d'un plateau à l'autre. La combinaison de mouvements topographiques marqués à un bocage dense génère localement des ambiances intimes.

Au Nord du Terrier du Fouilloux, la topographie plus apaisée du bocage de la Peyratte offre quelques vues dégagées sur la vallées du Thouet.

Ménigoute et la vallée de la Vonne sur laquelle son bourg prend appui, marque une limite Sud assez nettement lisible.

Quelques éléments marquants :

- *Le Terrier du Fouilloux sur la commune de Saint-Martin du Fouilloux*
- *L'axe rectiligne de la RN.149*
- *L'ensemble constitué au Sud de la Forêt de la Saisine et recoupant la vallée du Chambon, de la Vonne, jusqu'à Ménigoute ponctué de plans d'eau (la dernière frange de bocage avant d'aborder les contres forts de la Gâtine),*
- *Le château de la Guyonnière*
- *L'abbaye cistercienne Notre-Dame des Châtelliers dans le bourg de Ménigoute*
- *L'Etang de Bois Pouvreau*

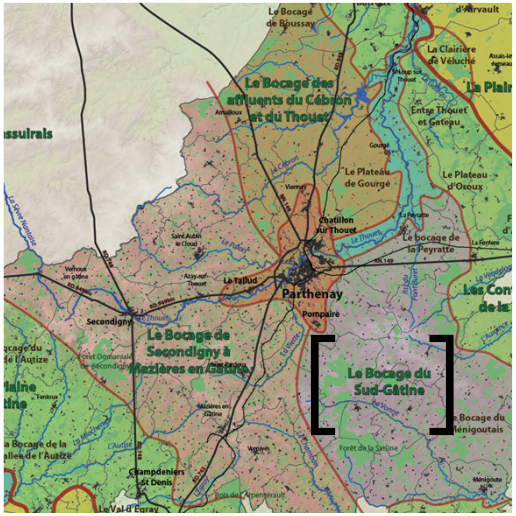

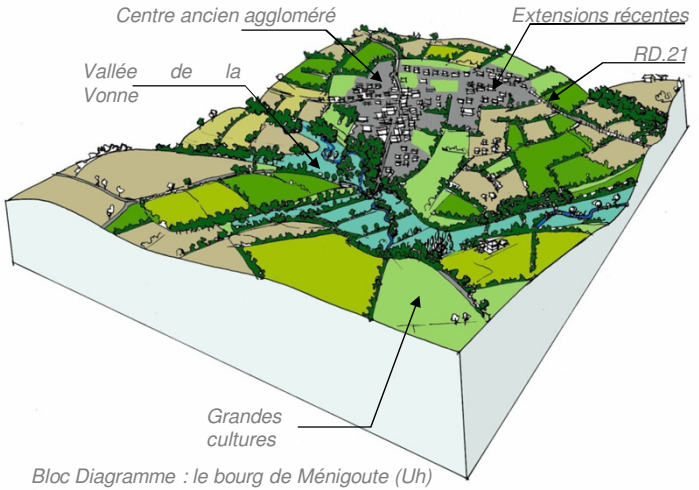

Bloc Diagramme : le bourg de Ménigoute (Uh)

3. Les paysages de bocages

Le bocage du Sud-Gâtine :

La vallée de la Vonne, à hauteur du bourg de Ménigoute, marque une limite franche entre des paysages de bocage et les paysages de grandes cultures présents au Sud sur sa rive droite.
Cette limite se prolonge vers l'Ouest en remontant un de ses affluents ; la rivière des trois Moulin qui prend sa source dans la forêt de la Saisine. Les étangs dits des Chateliers et de Bois Pouvreau jalonnent son cours.

Le bocage au Nord de Ménigoute présente des séquences bocagères ajourée et offre ainsi quelques fenêtres visuelles sur la vallée de la Vonne et plus au Nord de la vallée de l'Auxance qui elle prend sa sources au Terrier du Fouilloux.

Bocage au Nord de Ménigoute

Nord de Ménigoute, déclivité de la vallée de la Vonne

RD.21, Lavoir et Chirons à la Guérinière

Etang à la Guérinière

Effet de fenêtre, vallonnement de la Vonne

Table d'orientation au Terrier du Fouilloux

Table d'interprétation au Terrier du Fouilloux

Vue du terrier

En direction du Nord-Est

3. Les paysages de bocages

Le bocage du Sud-Gâtine :

Quelques dispositions et motifs remarquables

Logis de l'Audebertière à Saurais

Haie ajourée têtard , route de St Maixent l'Ecole

Château de la Touche Ory

Alignement de chênes (pompaire)

Bocage entre Beaulieu-sous-Parthenay et Saurais

Vaste perspective à Saurais

Parthenaises à Beaulieu sous Parthenay

Plan d'eau entre Beaulieu-sous-Parthenay et Saurais

Cœur de bourg de Beaulieu-sous-Parthenay

3. Les paysages de bocages

Le bocage du Sud-Gâtine :

Château de la Guyonnière (Pompaire)

3. Les paysages de bocages

*La présence de « chirons » sur le fonds des vallées et à flan de coteaux témoigne du **phénomène naturel des Chaos granitique.***

La formation de ces chaos est liée à la désagrégation du granit sous l'action de l'eau retenue dans arènes granitiques. De gros blocs de pierre s'arrondissent et s'individualisent.

Dans les vallons et sur les pentes, les eaux courantes déblayaient par la suite les arènes granitiques et dégagent ainsi un empilement chaotique de blocs. Parfois, deux d'entre eux se retrouvaient en équilibre l'un sur l'autre. C'est ce qu'on appelle un rocher branlant.

Etang de Bois Pouvreau , source : Poitou-Charentes visite.org

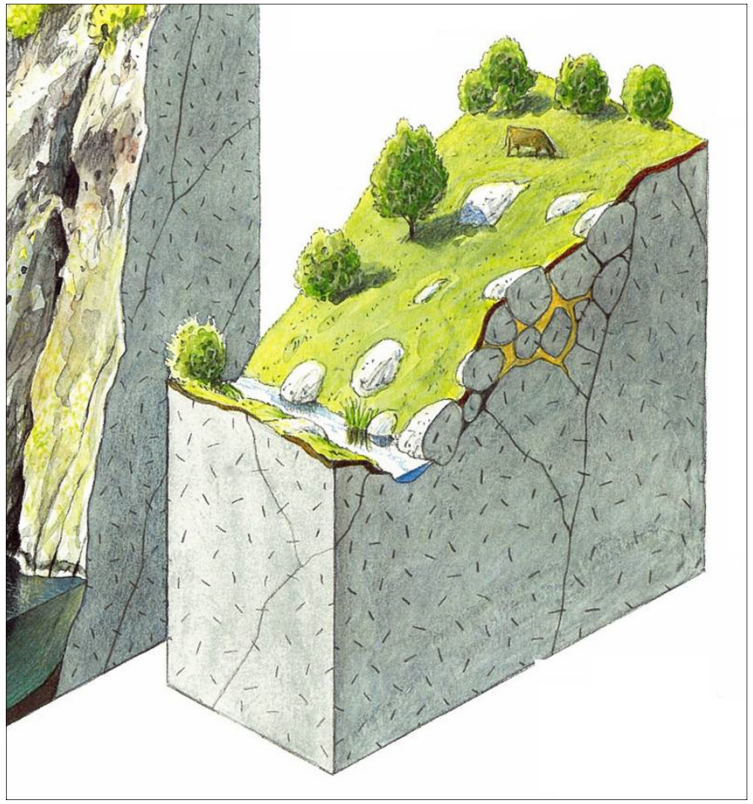

Source : « La clé des champs » pour mieux connaître la nature et les paysages des Deux-Sèvres

4. *Les paysages de transition entre plaines et bocages*

4. Les paysages de de transition entre plaines et bocages

Des transitions par l'intermédiaire des vallées

Le territoire du Pays de Gâtine présente des variations paysagères notables. L'effet d'ouverture des plaines rencontrant l'effet de cloisonnement du bocage s 'opère de façon gradué et n'est pas toujours nettement perceptible.

Ces transitions apparaissent sur les franges Nord-Est, Sud-Ouest et dans une moindre mesure au Sud-Est du territoire du Pays de Gâtine.

Elles s'opèrent le plus souvent par l'intermédiaire de vallées qui conserve des bocages denses aptes à afficher des contraste avec les paysages de plaines.

Il s'agit de l'« Entre Plaine et Gâtine » et « des Contres-Forts de la Gâtine ». Ces deux entités de l'atlas des paysages du Poitou-Charentes présentent des composantes paysagères qui s'apparentent largement aux traits du cœur du bocages avec quelques nuances ; une moindre densité de la trame bocagère et une topographie qui s'apaise progressivement vers la plaine.

La vallées de la Vonne dessine une limite relativement claire entre un bocage et la plaine. Les terres rouges de châtaigner marquent plus particulièrement les paysages au Sud de la Vonne et la pierre de construction recouvre des tonalités calcaires de plus en plus présente vers le Sud.

Un contraste paysager s'opère aussi par les vallées du Thouet et du Gâteau sur la frange Est du territoire.

En revanche, la transition avec la plaine de Niort s'opère de façon plus complexe et sur une emprise plus large du fait de l'orientation des vallées.

4. Les paysages de de transition entre plaines et bocages

Les contres-forts de la Gâtine *(secteur Sud-Est)*

L'extrémité Sud-Est du territoire se rattache aux étendus de la plaine de Niort. Cette mince portion du territoire évolue rapidement vers le bocage
Et s'apparente aux terres rouges de Lusignan
La présence de châtaigniers est caractéristique isolément entre les parcelles de culture ou en massifs boisés

Vue vers l'autoroute se signalant par sa plantation régulière

Paysage de plaine sur la commune de Saint Germier, sur l'extrémité Sud du territoire

Profils irrégulier de châtaigniers à Saint Germier

Grandes parcelles de culture entre Clavé et Chantecorps

Boisement de châtaigniers au Nord de Saint-Germier

Arbre isolé sur l'extrémité Sud de Clavé

4. Les paysages de de transition entre plaines et bocages

Les contres-forts de la Gâtine *(secteur Est et Nord-Est)*

Une frange boisée accompagnant la vallée du Gâteau constitue une frontière naturelle franches entre la plaine et le bocage.
A la différence de la frange Sud-Ouest du territoire rencontrant la Plaine de Niort, l'absence de transition renforce ici les contrastes paysagers.

Ancien moulin entre Véluché et Loin

Carrière de Véluché vu du Sud

Boisement déclinant vers la vallée du Gâteau

Croix près de Véluché

Effet de clairière à Véluché (au Sud d'Airvault)

Laiterie de Saint-Loup sur Thouet

4. Les paysages de de transition entre plaines et bocages

Entre Plaine et Gâtine

La rencontre entre les paysages de plaine et ceux du bocages qu'incarne la Gâtine, s'opère de façon transitoire et progressive. Il n'existe pas de délimitation stricte entre ces paysages, mais une série d'indicateurs permettent d'en apprécier les nuances jusqu'aux contrastes ;

Le resserrement de maillages bocager vers le Nord ou son desserrement vers le Sud, les tonalités de la pierre dans les parements des constructions passant des tons rouille des débris granitiques oux tonalités calcaire de l'extrémité Sud à la Chapelle-Baton et Saint-Christophe-sur-Roc.

Vue en direction du bourg de Fenioux se signalant par son clocher

Bocage sur les environs du Beugnon

Ferme fortifiée associant moellons de granit pour les murs et pierres de taille calcaire pour la porte

L'église de Saint-Christophe-sur-Roch

Excavation mettant à nu la terres rouge à Saint-Christophe sur Roc

Muret en pierres sèches calcaires, commune de Saint-Christophe sur Roc

4. Les paysages de de transition entre plaines et bocages

Entre Plaine et Gâtine

Du Sud vers le Nord, en passant de la commune de Coulonges-sur-l'Autize à Puy Hardy et Fenioux, le parcellaire et sa trame végétale se resserre progressivement en même temps que le relief recouvre un aspect de plus en plus onduleux.

Franges boisées à l'arrière plan d'un large parcellaire au nord de Coulonges-sur-l'Autize, puis apparition des premières inflexions de vallées soulignées par la présence de grands sujets arborés.

Le bocage aux environs de Fenioux

4. Les paysages de de transition entre plaines et bocages

Le statut des vallées

Composantes physique et perception visuelle :

La particularité du territoire du Pays de Gâtine est de rassemblée la source de nombreux cours d'eau du Poitou-Charentes. Ceux-ci s'écoulent bien souvent « sur un socle de transition entre les roches anciennes et sédimentaires ».
Les vallées se composent de versants plus ou moins abrupts dont la perception reste limitée du fait des dénivelés et de la présence du bocage et de ses franges boisée. « *Les vallées occasionnent des modulations qui révèlent le bocage sur leurs flans à moins que les fonds ne soient inondés de végétation* »*.
De l'intérieur, elles renferment ainsi des scènes paysagères très variées, parfois très intimes dans le rapport à l'eau.
De l'extérieur, le contexte bocager conditionne les possibilités d'accès visuel et les vues d'ensemble sont rares alors que dans le contexte de plaine elles se signalent nettement par leur végétation (boisements et friches des coteaux et peupliers visible depuis la plaine).

** Atlas Régional des paysages du Poitou-Charentes, CREN*

La vallée ; une référence patrimoniale forte :

Les vallées constituent indéniablement des espaces « emblématiques » des paysages du territoire qui concentrent des valeurs esthétiques et patrimoniales fortes.
Elles portent les marques d'établissements humains anciens et concentrent la mémoire d'uses et coutumes passées par la présence de moulins, d'une diversité de formes bâties inscrit sur leurs pentes et les berges des cours d'eau.
On soulignera la grandes qualité de composition proposée par les implantations rurales anciennes entretenant de subtiles relations aux vallées, adaptées aux spécificités du milieu physique et naturel (mise à profit des reliefs, des cours d'eau, de la roche, des expositions et de la végétation).
Les relations qu'entretiennent les vallées avec la vie des villes et des bourgs leur donne une importance dans la qualité du cadre de vie. Elle sont des espaces verts attractifs recevant bien souvent des pratiques de loisirs et de randonnées.

4. Les paysages de de transition entre plaines et bocages

Les vallées de l'Autise, de l'Egray et leurs affluents

La vallée de l'Autise et ses affluents constituent un marqueur fort des paysages du Sud-Est du Pays de Gâtine. Ces cours d'eau prennent leur source dans les contreforts granitiques par un chevelu dense et régulier. Ils se rejoignent ensuite successivement (le Saumort, Miochette et le Doré à Ardin) pour former le lit principal de l'Autise.
C'est à partir du bourg d'Ardin que la vallée de l'Autise s'inscrit véritablement dans le contexte de la plaine de Niort. Traversant le socle calcaire, son lit majeur s'élargit et son lit mineur dessine un lacé sinueux. Il s'agit des premières grandes ouvertures, vers un paysage une plaine qui gagne en amplitude en direction du Sud, vers l'agglomération de Niort.
La végétation accompagne densément la vallée de l'Autise dans la traversée d'une courte séquence de plaine que comporte le territoire du Pays de Gâtine. Cette coulée verte se différencie ensuite de son cours en aval où le fond de son lit alluvial se voit recouvert par les grandes cultures (l'entité vallée se réduit alors à son lit mineur).

Plus à l'Est, la vallée de l'Egray se place elle aussi à la rencontre des paysages de plaine et ceux du bocage, prenant sa source sur la commune de Verruyes.

A la rencontre de la plaine de Niort, les vallées de l'Egray et de l'Autise en détourent les limites
Sur ces vallées s'est construit un maillage bocager qui conserve une certaines densité sur les fonds et les pentes des versants. **Les vallées ont aussi pour effet d'étirer le bocages à l'intérieur de la plaine.**

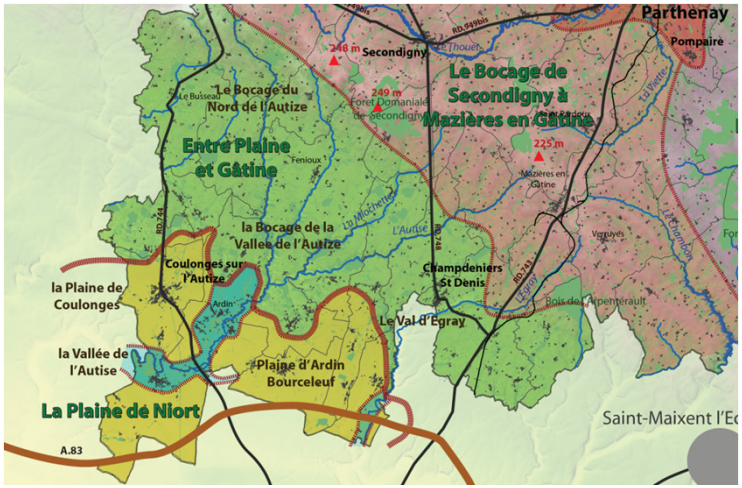

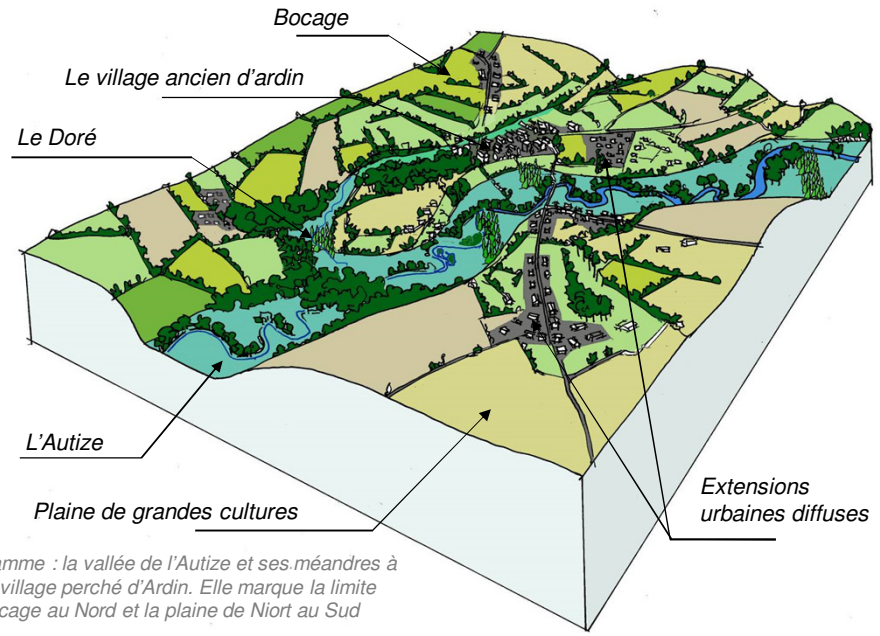

Bloc Diagramme : la vallée de l'Autize et ses méandres à hauteur du village perché d'Ardin. Elle marque la limite entre le bocage au Nord et la plaine de Niort au Sud

4. Les paysages de de transition entre plaines et bocages

1. **Ardin** au Nord de Niort

(Coulonges sur l'Autize apparaît en arrière plan)

Source : Lecture des paysages ruraux en Deux-Sèvres, odyssee@ac-poitiers.fr

4. Les paysages de de transition entre plaines et bocages

La vallée du Thouet ; d'Airvault à Parthenay

Le Thouet, rivière affluente de la Loire, concentre le long de son lit une grande diversité de paysages et d'ambiances. Il est riche de vestiges historiques et ses rives sont aussi jalonnées de lavoirs, de moulins, de gués notamment dans sa traversée du Pays de Gâtine.

C'est d'Availle Thouarsais à Saint-Loup sur Thouet que les contrastes paysagers s'expriment le plus fortement entre ses deux rives. Sur cette séquence avale, la vallée dessine une frontière naturelle entre les paysages de la plaine du Thouarsais et les premières amorces du bocage de la gâtine.
Son cours dessine de larges méandres bordés de part et part de coteaux abrupts et boisés et de larges versants agricoles offrant des points de vue privilégiés.

Au point de confluence du ruisseau du Gâteau en amont d'Airvault, la rivière s'incise dans le support granitique, son lit majeur se referme progressivement et ses méandres s'atténuent jusqu'à Gourgé. Au-delà, la vallée du Thouet se fait plus discrète par son inscription dans les paysage du bocage. Toutefois, à Parthenay, là où la rivière longe les remparts de la citadelle, la rivière présente des scènes remarquables. Le cours d'eau rejoint ensuite Secondigny en amont vers l'Ouest où il trouve sa source.

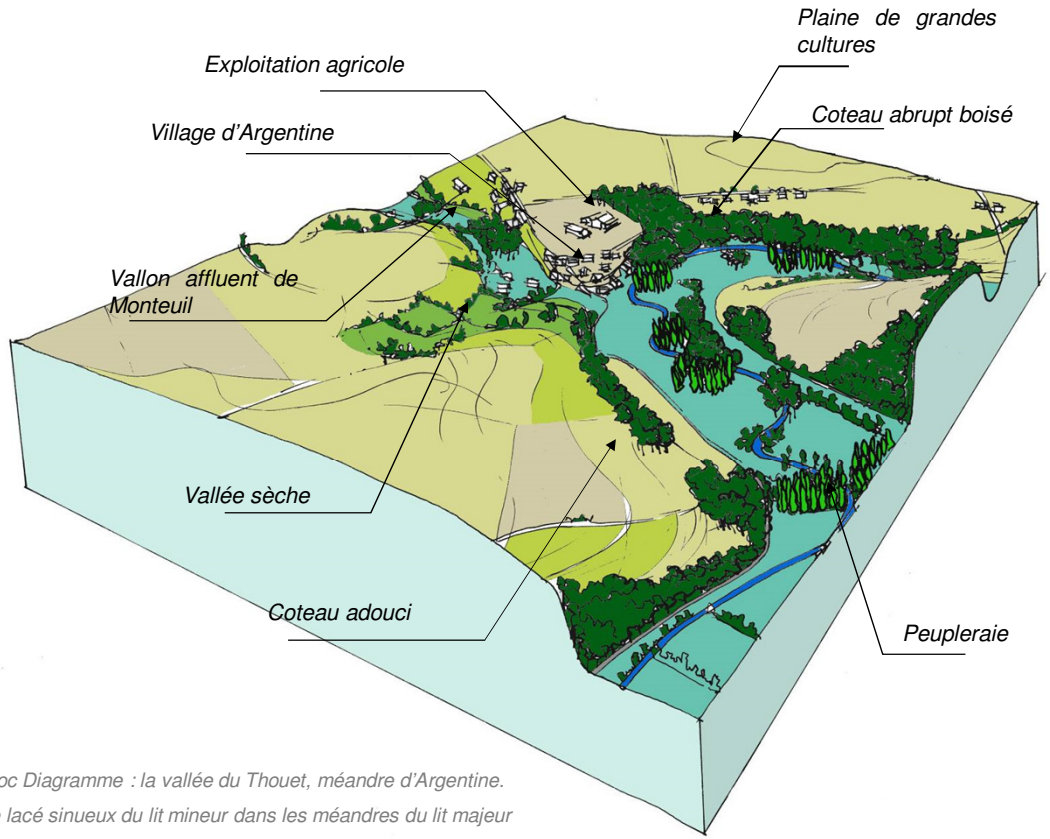

Bloc Diagramme : la vallée du Thouet, méandre d'Argentine.
Le lacé sinueux du lit mineur dans les méandres du lit majeur

4. Les paysages de de transition entre plaines et bocages

La vallée du Thouet ; d'Airvault à Parthenay

Une succession de villages et d'éléments de patrimoine jalonnent le cour d'eau. Le village de Saint-Généroux s'épanche sur ses deux rives qu'un pont roman réuni.
Le "Vieux Pont" construit au XIIIème siècle par les moines de l'abbaye voisine ; sur chaque pile un éperon a été aménagé pour abriter les piétons. L'église du village, a été édifiée entre le IXème et le Xème siècle (la plus vieille du département)
Airvault aborde la rivière et apparaît ensuite le Pont de Vernay avec son tablier sur arcs doubleaux, classé depuis 1868. A saint-Loup sur Thouet, la rivière alimente les douves du château, à Gourgé, la rivière est traversée par un pont roman comptant huit arches faisant face au « Moulin du Pont ».

A Saint-Généroux,

Saint-Généroux

Vue sur l'inflexion du Thouet à hauteur de St-Loup

Availle-Thouarsais

Airvault

Airvault, jardins familiaux

Le pont de Vernay

Saint-Loup sur Thouet en aval du château

Moulin de Gourgé

Pont de Gourgé

4. Les paysages de de transition entre plaines et bocages

La vallée du Thouet ; d'Airvault à Parthenay

Airvault et Saint-Loup-sur-Thouet ; deux « Petites Cités de Caractère »

Airvault :

La ville s'est établit au creux d'un talweg s'ouvrant vers l'Ouest sur la vallée du Thouet.

Airvault , vue sur les toits à partir du coteau Nord

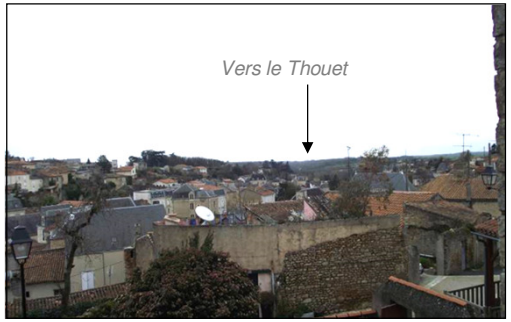

Airvault, centre ville

La Cimenterie d'Airvault

Airvault, entrée de ville

Marché sous les halles d'Airvault

Saint-Loup-sur-Thouet, village établit sur le lit meneur de la vallée du Thouet.

Maison à colombage et l'église de Saint-Loup sur Thouet

Cale récemment aménagée sur le Thouet

Le Château

4. Les paysages de de transition entre plaines et bocages

La vallée du Thouet ; d'Airvault à Parthenay

La vallée du Thouet entre Parthenay et la Peyrattevallée du Thouet.

Le moulin de La Peyratte

4. Les paysages de de transition entre plaines et bocages

La vallée du Thouet ; d'Airvault à Parthenay

Quelques éléments marquants :

Le territoire recouvre des paysages industriels liés aux activités d'extractions et de transformation du minerai.
Ces activités s'affichent peu dans le paysage du fait de leur situation d'excavation bien qu'elles couvrent plusieurs dizaines d'hectares. Elles constitue des ruptures paysagère fortes dans le paysage de bocage.

Belvédère sur la carrière de la Peyratte

Carrière de la Peyratte

Carrière de la Peyratte

Cimenterie d'Airvault source ; internet

4- Les paysages de transition entre plaines et bocages

La ville de Parthenay

La vieille ville s'inscrit densément à l'intérieur de ses remparts en prenant appui sur la vallée du Thouet.
La ville du XIX et première moitié du XXème est tournée vers la Gare à laquelle se rattache le champ de foire aux bestiaux. Elle est ceinturée par la voie ferrée.

Au-delà de la citadelle et ses faubourgs, se déploie l'urbanisation contemporaine. On relève des emprises dédiées aux activités économiques et de larges poches d'habitat pavillonnaire rejoignant les rives du Thouet.

La problématique de la relation de la ville à la vallée est déterminante dans la reconnaissance patrimoniale de la ville et de la qualité de son cadre de vie.

Source IGN BD Ortho, séquence Nord-Est de la Vallée du Thouet dans sa relation à la ville

Source : http//www.therry.olivier.book.fr

Quartier Saint-Laurent

Constructions contemporaines associées à de vaste parking

Pont et Port Saint-Jacques

5. *Les paysages de plaines*

5- Les paysages de plaine

Les paysage de plaine sont caractérisés par les grandes cultures occupant de larges parcelles dénudées et l'horizontalité du support terrestre. Ces caractéristiques contrastes particulièrement avec le maillage bocager qui impose sont cloisonnements sur un support onduleux.

Les pratiques agricoles intensives renforcent le caractère uniforme de l'espace. Quelques « évènement visuels » ponctuent la ligne d'horizon épurée ; les châteaux d'eau, les lignes à haute tension, et de grands bâtiments agricoles, présente un rapport d'échelle à la mesure des vastes étendues de la plaine.
Bien que très uniforme, ce paysage présente des variations à travers son patchwork de couleurs vives qui évolue au fil des saisons.
L'implantation des villages et des bourgs s'est opérée au contact des points d'eau de manière compacte ce qui contraste encore une fois avec les dispositions du bocage. **La desserrement du réseau hydrographique dans la plaine induit un rassemblement bâti aggloméré autour de puits.**

Sur les abords de certains villages on relève encore aujourd'hui quelques témoins d'usages anciens basés sur la polyculture (arbres domestiques, puits communs, micro-parcellaires ceinturés de murs en pierres sèches…) largement effacés par les pratiques agricoles intensives. Celles-ci trouvent leur pleine expression dans ce contexte plat et ouvert.

Horizon épuré au Sud d'Ardin

5- Les paysages de plaine

La plaine de Niort

Le passage du paysage de bocage à celui de la plaine s'opère de façon progressive. Les vallées, leur trame végétale et leur ondulations disparaissent et s'effilochent pour laisser place à des horizons épurés.

La présence de parcs éoliens se distinguent dans les profonds lointains.

La plaine de Niort entre la Faye sur Ardin et Saint-Ouenne (source : Google Maps)

La plaine aux abords de Coulonges-sur l'Autize

Disparition progressive du maillage bocager entre Beceleuf et Champdeniers Saint-Denis

5- Les paysages de plaine

La plaine du Thouarsais

La plaine du Thouarsais s'étire de la vallée du Thouet à l'Ouest à la vallée de la Dive qui en dessinent ainsi les contours.

L'uniformité visuelle de la plaine renforce l'intensité des motifs paysagers en place, celle des centres bourgs et celle des éléments de patrimoine en général.

Cordon végétal signalant la vallée de la Dive

La tour de Moncontour dans le lointain

Culture céréalière le long de la RD.938

Plaine en direction de Saint-Généroux

Silos dans le lointain de la plaine Availles-Thouarsais

Sortie Nord Est d'Airvault

Butte témoin de Doux

Site d'interprétation des carrières de Mollet

Entrée du village , Assais-les-Jumeaux

5- Les paysages de plaine

La plaine du Thouarsais

Plaine sur la commune de Thénezay